

## Guide pratique des études

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A. Études Bachelor / Master</b>                                               | <b>8</b>  |
| <b>1. Introduction</b>                                                           | <b>8</b>  |
| <b>2. Les formations dispensées à l'EPFL</b>                                     | <b>8</b>  |
| Éventail des sections                                                            | 8         |
| Reconnaissance des masters EPFL                                                  | 8         |
| Renseignements détaillés                                                         | 9         |
| Périodes des cours                                                               | 9         |
| Périodes des examens                                                             | 9         |
| <b>3. Formulaires d'admission</b>                                                | <b>9</b>  |
| <b>4. Certificats suisses donnant l'accès en 1ère année Bachelor sans examen</b> | <b>9</b>  |
| Conditions d'immatriculation                                                     | 9         |
| Période d'inscription                                                            | 9         |
| Procédure d'admission                                                            | 10        |
| <b>5. Certificats suisses donnant l'accès en 1ère année Bachelor avec examen</b> | <b>10</b> |
| Conditions d'immatriculation                                                     | 10        |
| Période d'inscription                                                            | 10        |
| Procédure d'admission                                                            | 10        |
| <b>6. Diplômes étrangers de fin d'études secondaires (candidats suisses)</b>     | <b>11</b> |
| Conditions d'immatriculation                                                     | 11        |
| Période d'inscription                                                            | 11        |
| Procédure d'admission                                                            | 11        |
| <b>7. Diplômes étrangers de fin d'études secondaires (candidats étrangers)</b>   | <b>11</b> |
| Conditions d'immatriculation                                                     | 11        |
| Admission sans examen                                                            | 12        |
| Admission avec examen                                                            | 12        |
| Période d'inscription                                                            | 12        |
| Procédure d'admission                                                            | 12        |
| Avance sur finances de cours                                                     | 13        |
| Confirmation de l'admission                                                      | 13        |
| Test d'admission                                                                 | 13        |
| <b>8. Diplômes d'ingénieur ou d'architecte HES</b>                               | <b>13</b> |
| Procédure d'admission                                                            | 13        |
| <b>9. Cours de Mathématiques Spéciales (CMS) et examen d'admission</b>           | <b>14</b> |
| Cours de Mathématiques Spéciales (CMS)                                           | 14        |
| Examen d'admission                                                               | 14        |
| <b>10. Admission au Master</b>                                                   | <b>15</b> |
| Conditions d'immatriculation                                                     | 15        |
| Période d'inscription                                                            | 15        |
| Procédure d'admission                                                            | 15        |
| <b>B. Doctorat</b>                                                               | <b>16</b> |
| Procédure d'admission                                                            | 17        |
| Périodes d'inscription                                                           | 18        |

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>C. Études postgrades.....</b>                                        | <b>18</b> |
| <b>1. Renseignements détaillés.....</b>                                 | <b>18</b> |
| <b>2. Les enseignements postgrades à l'EPFL.....</b>                    | <b>18</b> |
| Les types d'enseignement.....                                           | 18        |
| Forme d'organisation.....                                               | 19        |
| Conditions d'admission.....                                             | 19        |
| Diplômes, certificats et attestations.....                              | 19        |
| <b>3. La formation continue.....</b>                                    | <b>20</b> |
| Les types de formation continue.....                                    | 20        |
| Le public concerné.....                                                 | 20        |
| <b>4. Les domaines traités.....</b>                                     | <b>20</b> |
| <b>5. Les réseaux européens.....</b>                                    | <b>21</b> |
| <b>D. Renseignements et démarches.....</b>                              | <b>21</b> |
| <b>1. Comment venir en Suisse et obtenir un permis de séjour ?.....</b> | <b>21</b> |
| Visa.....                                                               | 21        |
| Étudiants étrangers avec permis de séjour B.....                        | 21        |
| Étudiants étrangers avec permis d'établissement C.....                  | 22        |
| Étudiants suisses : déclaration de résidence.....                       | 22        |
| Étudiants mariés.....                                                   | 22        |
| Prolongation du permis de séjour.....                                   | 22        |
| <b>2. Finances, taxes de cours et dispenses.....</b>                    | <b>22</b> |
| Études de Bachelor et de Master.....                                    | 23        |
| Doctorats.....                                                          | 23        |
| Études de formation continue.....                                       | 23        |
| <b>3. Bourses d'études.....</b>                                         | <b>23</b> |
| Suisses et étrangers résidant en Suisse.....                            | 23        |
| Suisses résidant à l'étranger.....                                      | 24        |
| Étrangers non résidant en Suisse.....                                   | 24        |
| Candidats au master.....                                                | 24        |
| <b>4. Assurances.....</b>                                               | <b>24</b> |
| Assurance maladie et accident.....                                      | 24        |
| Assurance vieillesse (AVS).....                                         | 25        |
| <b>5. Service militaire.....</b>                                        | <b>25</b> |
| <b>6. Sport de haut niveau.....</b>                                     | <b>25</b> |
| <b>7. Orientation et conseil.....</b>                                   | <b>26</b> |
| <b>8. Office de la mobilité.....</b>                                    | <b>26</b> |
| <b>9. Service social.....</b>                                           | <b>26</b> |
| <b>10. Documents officiels pendant les études.....</b>                  | <b>26</b> |
| Plans d'études.....                                                     | 26        |
| Livrets des cours.....                                                  | 26        |
| Calendrier académique.....                                              | 27        |
| Horaire des cours.....                                                  | 27        |
| Textes légaux.....                                                      | 27        |
| <b>11. Langues d'enseignement.....</b>                                  | <b>27</b> |
| Cours intensif de français pour nouveaux étudiants.....                 | 27        |
| Enseignement en langue allemande.....                                   | 27        |

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>E. Vie pratique.....</b>                                             | <b>27</b> |
| <b>1. Coût des études.....</b>                                          | <b>28</b> |
| Budget.....                                                             | 28        |
| Frais courant d'entretien.....                                          | 28        |
| <b>2. Logement.....</b>                                                 | <b>28</b> |
| Service du logement.....                                                | 28        |
| Foyers pour étudiants.....                                              | 29        |
| Studios et appartements.....                                            | 29        |
| Logements subventionnés.....                                            | 29        |
| <b>3. Restauration.....</b>                                             | <b>29</b> |
| <b>4. Travaux rémunérés.....</b>                                        | <b>30</b> |
| Contrainte légale.....                                                  | 30        |
| Contrainte académique.....                                              | 30        |
| Exemples de rémunération.....                                           | 30        |
| <b>5. Transports.....</b>                                               | <b>30</b> |
| <b>6. Parkings.....</b>                                                 | <b>31</b> |
| <b>7. Étudiants handicapés.....</b>                                     | <b>31</b> |
| <b>8. Centre de langues.....</b>                                        | <b>31</b> |
| Enseignants.....                                                        | 31        |
| Méthodes.....                                                           | 31        |
| Médiathèque.....                                                        | 32        |
| <b>9. Bibliothèque centrale.....</b>                                    | <b>32</b> |
| Contenu.....                                                            | 32        |
| Matériel de référence.....                                              | 32        |
| Service de prêt.....                                                    | 32        |
| Service de recherche documentaire.....                                  | 32        |
| Service d'information.....                                              | 33        |
| <b>10. Aide aux études.....</b>                                         | <b>33</b> |
| Les bibliothèques.....                                                  | 33        |
| Les salles d'ordinateurs.....                                           | 33        |
| Les instruments de travail.....                                         | 33        |
| <b>11. Commerces.....</b>                                               | <b>33</b> |
| <b>12. Centre sportif universitaire.....</b>                            | <b>34</b> |
| <b>13. Sociétés d'étudiants et autres groupements.....</b>              | <b>34</b> |
| Agepoly.....                                                            | 34        |
| Forum.....                                                              | 34        |
| Junior Entreprise.....                                                  | 35        |
| Ingénieurs du monde.....                                                | 35        |
| Groupements divers.....                                                 | 35        |
| <b>14. Loisirs.....</b>                                                 | <b>35</b> |
| Satellite.....                                                          | 35        |
| Loisirs à Lausanne.....                                                 | 36        |
| <b>F Liste des exigences et titres étrangers.....</b>                   | <b>36</b> |
| Baccalauréat international (B.I.) (sans examen d'admission réduit)..... | 36        |
| Afghanistan (avec examen d'admission réduit).....                       | 36        |
| Afrique du Sud (avec examen d'admission réduit).....                    | 36        |
| Albanie (avec examen d'admission réduit).....                           | 36        |

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| Algérie (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 36 |
| Allemagne (sans examen d'admission) .....                                      | 36 |
| Angola (avec examen d'admission réduit) .....                                  | 37 |
| Arabie séoudite (avec examen d'admission réduit) .....                         | 37 |
| Argentine (avec examen d'admission réduit) .....                               | 37 |
| Arménie (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 37 |
| Australie (avec examen d'admission réduit) .....                               | 37 |
| Autriche (sans examen d'admission) .....                                       | 37 |
| Azerbaïdjan (avec examen d'admission réduit) .....                             | 37 |
| Bahamas (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 37 |
| Bahrein (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 37 |
| Bangladesh (avec examen d'admission réduit) .....                              | 37 |
| Barbade (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 37 |
| Belgique (sans examen d'admission) .....                                       | 37 |
| Bénin (avec examen d'admission réduit) .....                                   | 37 |
| Biélorussie (avec examen d'admission réduit) .....                             | 37 |
| Bolivie (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 37 |
| Bosnie/Herzégovine (avec examen d'admission réduit) .....                      | 37 |
| Botswana (avec examen d'admission réduit) .....                                | 38 |
| Brésil (avec examen d'admission réduit) .....                                  | 38 |
| Bulgarie (sans examen d'admission) .....                                       | 38 |
| Burkina Faso (avec examen d'admission réduit) .....                            | 38 |
| Burundi (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 38 |
| Cambodge (avec examen d'admission réduit) .....                                | 38 |
| Cameroun (avec examen d'admission réduit) .....                                | 38 |
| Canada (avec examen d'admission réduit) .....                                  | 38 |
| Chili (avec examen d'admission réduit) .....                                   | 38 |
| Chine (avec examen d'admission réduit) .....                                   | 38 |
| Chypre (Grèce) (sans examen d'admission) .....                                 | 38 |
| Chypre (Turquie) (avec examen d'admission réduit) .....                        | 38 |
| Colombie (avec examen d'admission réduit) .....                                | 38 |
| Communauté des Etats Indépendants (CEI) (avec examen d'admission réduit) ..... | 38 |
| Comores (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 38 |
| Corée du Nord (avec examen d'admission réduit) .....                           | 38 |
| Corée du Sud (avec examen d'admission réduit) .....                            | 39 |
| Costa Rica (avec examen d'admission réduit) .....                              | 39 |
| Côte d'Ivoire (avec examen d'admission réduit) .....                           | 39 |
| Croatie (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 39 |
| Cuba (avec examen d'admission réduit) .....                                    | 39 |
| Danemark (sans examen d'admission) .....                                       | 39 |
| Égypte (avec examen d'admission réduit) .....                                  | 39 |
| El Salvador (avec examen d'admission réduit) .....                             | 39 |
| Émirats arabes unis (avec examen d'admission réduit) .....                     | 39 |
| Équateur (avec examen d'admission réduit) .....                                | 39 |
| Espagne (sans examen d'admission) .....                                        | 39 |
| Estonie (sans examen d'admission) .....                                        | 39 |
| États-Unis (avec examen d'admission réduit) .....                              | 39 |
| Éthiopie (avec examen d'admission réduit) .....                                | 39 |
| Finlande (sans examen d'admission) .....                                       | 39 |
| France (sans examen d'admission) .....                                         | 40 |
| Gabon (avec examen d'admission réduit) .....                                   | 40 |
| Gambie (avec examen d'admission réduit) .....                                  | 40 |
| Géorgie (avec examen d'admission réduit) .....                                 | 40 |
| Ghana (avec examen d'admission réduit) .....                                   | 40 |
| Grande-Bretagne (sans examen d'admission) .....                                | 40 |

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Grèce (sans examen d'admission) .....                   | 40 |
| Guatemala (avec examen d'admission réduit) .....        | 40 |
| Guinée (avec examen d'admission réduit) .....           | 40 |
| Haïti (avec examen d'admission réduit) .....            | 40 |
| Honduras (avec examen d'admission réduit) .....         | 40 |
| Hongrie (sans examen d'admission) .....                 | 40 |
| Hong Kong (avec examen d'admission réduit) .....        | 40 |
| Inde (avec examen d'admission réduit) .....             | 40 |
| Indonésie (avec examen d'admission réduit) .....        | 40 |
| Irak (avec examen d'admission réduit) .....             | 41 |
| Iran (avec examen d'admission réduit) .....             | 41 |
| Irlande (sans examen d'admission) .....                 | 41 |
| Islande (sans examen d'admission) .....                 | 41 |
| Israël (avec examen d'admission réduit) .....           | 41 |
| Italie (sans examen d'admission) .....                  | 41 |
| Jamaïque (avec examen d'admission réduit) .....         | 41 |
| Japon (avec examen d'admission réduit) .....            | 41 |
| Jordanie (avec examen d'admission réduit) .....         | 41 |
| Katar (avec examen d'admission réduit) .....            | 41 |
| Kazakhstan (avec examen d'admission réduit) .....       | 41 |
| Kenya (avec examen d'admission réduit) .....            | 41 |
| Kirghiztan (avec examen d'admission réduit) .....       | 41 |
| Koweït (avec examen d'admission réduit) .....           | 41 |
| Laos (avec examen d'admission réduit) .....             | 41 |
| Lesotho (avec examen d'admission réduit) .....          | 41 |
| Lettonie (sans examen d'admission) .....                | 41 |
| Liban (avec examen d'admission réduit) .....            | 42 |
| Liberia (avec examen d'admission réduit) .....          | 42 |
| Libye (avec examen d'admission réduit) .....            | 42 |
| Liechtenstein (sans examen d'admission) .....           | 42 |
| Lituanie (sans examen d'admission) .....                | 42 |
| Luxembourg (sans examen d'admission) .....              | 42 |
| Libye (avec examen d'admission réduit) .....            | 42 |
| Macédoine (avec examen d'admission réduit) .....        | 42 |
| Malaisie (avec examen d'admission réduit) .....         | 42 |
| Maldives (avec examen d'admission réduit) .....         | 42 |
| Mali (avec examen d'admission réduit) .....             | 42 |
| Malte (sans examen d'admission) .....                   | 42 |
| Maroc (avec examen d'admission réduit) .....            | 42 |
| Maurice (Ile) (avec examen d'admission réduit) .....    | 42 |
| Mauritanie (avec examen d'admission réduit) .....       | 42 |
| Mexique (avec examen d'admission réduit) .....          | 42 |
| Moldavie (avec examen d'admission réduit) .....         | 43 |
| Mongolie (avec examen d'admission réduit) .....         | 43 |
| Montenegro (avec examen d'admission réduit) .....       | 43 |
| Myanmar (avec examen d'admission réduit) .....          | 43 |
| Namibie (avec examen d'admission réduit) .....          | 43 |
| Népal (avec examen d'admission réduit) .....            | 43 |
| Nicaragua (avec examen d'admission réduit) .....        | 43 |
| Niger (avec examen d'admission réduit) .....            | 43 |
| Nigeria (avec examen d'admission réduit) .....          | 43 |
| Norvège (sans examen d'admission) .....                 | 43 |
| Nouvelle-Zélande (avec examen d'admission réduit) ..... | 43 |
| Oman (avec examen d'admission réduit) .....             | 43 |
| Ouganda (avec examen d'admission réduit) .....          | 43 |

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| Ouzbekistan (avec examen d'admission réduit).....   | 43 |
| Pakistan (avec examen d'admission réduit) .....     | 43 |
| Panama (avec examen d'admission réduit) .....       | 43 |
| Paraguay (avec examen d'admission réduit) .....     | 43 |
| Pays-Bas (sans examen d'admission) .....            | 44 |
| Pérou (avec examen d'admission réduit) .....        | 44 |
| Philippines (avec examen d'admission réduit) .....  | 44 |
| Pologne (sans examen d'admission) .....             | 44 |
| Portugal (sans examen d'admission) .....            | 44 |
| République tchèque (sans examen d'admission) .....  | 44 |
| Roumanie (sans examen d'admission réduit) .....     | 44 |
| Rwanda (avec examen d'admission réduit) .....       | 44 |
| Salvador (avec examen d'admission réduit) .....     | 44 |
| San Marino (sans examen d'admission) .....          | 44 |
| Sénégal (avec examen d'admission réduit) .....      | 44 |
| Serbie (avec examen d'admission réduit) .....       | 44 |
| Sierra Leone (avec examen d'admission réduit) ..... | 44 |
| Singapour (avec examen d'admission réduit) .....    | 44 |
| Slovaquie (sans examen d'admission) .....           | 44 |
| Slovénie (sans examen d'admission) .....            | 45 |
| Somalie (avec examen d'admission réduit) .....      | 45 |
| Soudan (avec examen d'admission réduit) .....       | 45 |
| Sri Lanka (avec examen d'admission réduit) .....    | 45 |
| Suède (sans examen d'admission) .....               | 45 |
| Swaziland (avec examen d'admission réduit).....     | 45 |
| Syrie (avec examen d'admission réduit).....         | 45 |
| Tadjikistan (avec examen d'admission réduit) .....  | 45 |
| Taïwan (avec examen d'admission réduit) .....       | 45 |
| Tchad (avec examen d'admission réduit) .....        | 45 |
| Thaïlande (avec examen d'admission réduit) .....    | 45 |
| Togo (avec examen d'admission réduit).....          | 45 |
| Tunisie (avec examen d'admission réduit) .....      | 45 |
| Turkmenistan (avec examen d'admission réduit).....  | 45 |
| Turquie (avec examen d'admission réduit) .....      | 45 |
| Ukraine (avec examen d'admission réduit) .....      | 45 |
| Uruguay (avec examen d'admission réduit) .....      | 46 |
| Venezuela (avec examen d'admission réduit) .....    | 46 |
| Vietnam (avec examen d'admission réduit) .....      | 46 |
| Yemen (avec examen d'admission réduit) .....        | 46 |
| Zaïre (avec examen d'admission réduit).....         | 46 |
| Zambie (avec examen d'admission réduit) .....       | 46 |
| Zimbabwe (avec examen d'admission réduit) .....     | 46 |

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| <b>G Adresses pour votre service .....</b>          | <b>46</b> |
| Immatriculation.....                                | 46        |
| Orientation aux études de diplôme .....             | 47        |
| Office de la mobilité.....                          | 47        |
| Service social.....                                 | 47        |
| Bibliothèque centrale.....                          | 47        |
| Logements pour étudiants .....                      | 48        |
| Contrôle des habitants et police des étrangers..... | 48        |



|                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>H Facultés et Sections .....</b>                                      | <b>49</b> |
| <b>Faculté des sciences de base (SB) .....</b>                           | <b>49</b> |
| Section de Mathématiques (SMA) .....                                     | 49        |
| Section de Chimie et Génie chimique (SCGC) .....                         | 49        |
| Section de Physique (SPH) .....                                          | 49        |
| <b>Faculté de l'Environnement naturel et construit (ENAC) .....</b>      | <b>49</b> |
| Section d'Architecture (SAR) .....                                       | 49        |
| Section de Génie civil (SGC) .....                                       | 49        |
| Section des Sciences et Ingénierie de l'environnement (SSIE) .....       | 50        |
| <b>Faculté des Sciences et techniques de l'ingénieur (STI) .....</b>     | <b>50</b> |
| Section de Génie mécanique (SGM) .....                                   | 50        |
| Section des Matériaux (SMX) .....                                        | 50        |
| Section de Microtechnique (SMT) .....                                    | 50        |
| Section d'Electricité (SEL) .....                                        | 50        |
| <b>Faculté Informatique et communication (I&amp;C) .....</b>             | <b>50</b> |
| Section des Systèmes de communication (SSC) .....                        | 51        |
| Section d'Informatique (SIN) .....                                       | 51        |
| <b>Faculté Sciences de la vie (SV) .....</b>                             | <b>51</b> |
| Section Sciences et technologies du vivant (SV) .....                    | 51        |
| <b>Collège du Management de la technologie (CDM) .....</b>               | <b>51</b> |
| Programme du Management de la Technologie et Entrepreneuriat (MTE) ..... | 51        |
| <b>Collège des humanités (CDH) .....</b>                                 | <b>51</b> |
| Programme d'enseignement en sciences humaines et sociales (SHS) .....    | 51        |
| <b>Autres unités .....</b>                                               | <b>51</b> |
| Cours de mathématiques spéciales (CMS) .....                             | 51        |
| Centre de recherches en physique des plasmas (CRPP) .....                | 52        |
| Centre interdisciplinaire de microscopie électronique (CIME) .....       | 52        |
| Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) .....        | 52        |
| Institut international de management pour la logistique (IML) .....      | 52        |
| Site Web de l'EPFL .....                                                 | 52        |



## **A. Études Bachelor / Master**

### **1. Introduction**

La structure des études à l'EPFL est conforme à la Convention de Bologne.

Elle comprend les titres suivants:

- un "Bachelor of Science" (BSc) comprenant 180 crédits ECTS (durée indicative : 3 ans)
- un "Master of Science" (MSc) comprenant 90 ou 120 crédits ECTS en fonction des choix (durée indicative : 1,5 ans à 2 ans)
- un doctorat (PhD) (durée indicative : 4 ans).

La section d'Architecture délivre un "Bachelor of Arts" (BA) ainsi qu'un "Master of Arts" (MA)

### **2. Les formations dispensées à l'EPFL**

#### **Éventail des sections**

Vous pourrez entrer à l'EPFL, suivant vos goûts, vos aptitudes et vos projets professionnels dans l'une des sections d'études suivantes pour obtenir un master:

- Génie civil
- Sciences et ingénierie de l'environnement
- Génie mécanique
- Microtechnique
- Génie électrique et électronique
- Systèmes de communication
- Physique
- Chimie et Génie chimique
- Mathématiques
- Informatique
- Science et génie des matériaux
- Architecture
- Sciences et technologie du vivant
- Management de la technologie (Master uniquement)

Selon les sections, la durée varie de 4 1/2 années à 5 années, y compris un projet de master durant 4 mois. En supplément, un stage de 6 mois à 12 mois peut être nécessaire selon les sections.

#### **Reconnaissance des masters EPFL**

Les masters délivrés par l'EPFL sont comparables et équivalents aux masters obtenus dans les grandes écoles françaises, ainsi que dans les universités européennes reconnues comme étant de premier ordre (CESAER). Ils sont également considérés comme équivalents aux Master's degree obtenus dans les meilleures universités américaines.



## Renseignements détaillés

Des brochures spécifiques par section peuvent être obtenues au Service académique, EPFL AA-DAF SAC, Bâtiment BP, station 16 CH-1015 Lausanne. Des renseignements détaillés peuvent être également obtenus par Internet à l'adresse <http://www.epfl.ch> sur le portail « futurs étudiants »

## Périodes des cours

- Semestre d'automne : mi-septembre à fin décembre
- Semestre de printemps : début février à fin mai

## Périodes des examens

- Session d'hiver : trois dernières semaines de janvier
- Session d'été : mi-juin à début juillet

## 3. Formulaires d'admission

Il est possible de s'inscrire en ligne pour les études à l'EPFL soit au niveau Bachelor, soit au niveau Master grâce au site : <http://futuretudiant.epfl.ch/>

Les formulaires d'admission pour études peuvent être obtenus soit en écrivant au Service académique, soit par Internet à l'adresse : <http://sac.epfl.ch/page9622.html/>

## 4. Certificats suisses donnant l'accès en 1ère année Bachelor sans examen

### Conditions d'immatriculation

Sont admis sans examen au premier semestre, dans toutes les sections de l'EPFL, les candidats titulaires des certificats de maturité suivants :

- les certificats fédéraux de maturité : types A, B, C, D, E et nouvelle maturité
- les certificats cantonaux de maturité reconnus par la Confédération : types A, B, C, D, E et nouvelle maturité.

### Période d'inscription

Elle est fixée entre le 1er janvier et le 30 avril.

Il n'est pas possible de commencer des études au semestre d'été, sauf cas exceptionnels pour des admissions en année supérieure.



## Procédure d'admission

Les documents suivants doivent être adressés au Service académique :

- demande d'admission dûment remplie
- 1 photographie couleur au format 3,5 x 4,5 cm (fond clair, gris clair ou bleu pâle) portant, au verso, nom, prénom et date de naissance
- photocopie de la maturité ou du baccalauréat avec les notes obtenues devant parvenir au plus tard le 31 juillet.

## 5. Certificats suisses donnant l'accès en 1ère année Bachelor avec examen

### Conditions d'immatriculation

Les certificats suivants donnent l'accès en 1ère année après avoir réussi **l'examen d'admission réduit** (voir également le chapitre "Cours de Mathématiques Spéciales et examen d'admission") :

- la maturité artistique genevoise
- la maturité économique genevoise
- le baccalauréat littéraire-général neuchâtelois
- la maturité commerciale d'une école supérieure de commerce
- la maturité pédagogique cantonale
- le brevet et diplôme cantonal d'enseignement primaire
- la maturité type M délivrée par le demi-canton de Bâle-Campagne
- le diplôme de culture générale - options diverses
- le diplôme commercial délivré par une école supérieure de commerce
- la maturité professionnelle, technique ou autre

Les certificats suivants donnent également l'accès en 1ère année après avoir réussi **l'examen d'admission complet**. Par contre, **un test d'admission** est exigé pour entrer au CMS.

- le certificat fédéral de capacité
- le brevet de technicien
- le diplôme d'une école technique
- le diplôme d'une école professionnelle.

Les candidats suisses ou résidant en Suisse non-titulaires d'un certificat ou diplôme sont également soumis à un test avant d'entrer au CMS.

### Période d'inscription

Elle est fixée entre le 1er janvier et le 30 avril.

### Procédure d'admission

Les documents suivants doivent être adressés au Service académique :

- demande d'admission dûment remplie
- 1 photographie couleur au format 3,5 x 4,5 cm (fond clair, gris clair ou bleu pâle) portant, au verso, nom, prénom et date de naissance
- photocopie du diplôme de fin d'études avec les notes obtenues.



## **6. Diplômes étrangers de fin d'études secondaires (candidats suisses)**

### **Conditions d'immatriculation**

Ils sont soumis aux mêmes conditions d'admission que les candidats étrangers (voir chapitre suivant).

Si l'accès en 1ère année n'est pas possible, les candidats sont admis d'office au CMS. Cependant, ils peuvent obtenir, sous certaines conditions, une maturité fédérale leur donnant droit d'entrer en 1ère année de toutes les sections de l'EPFL.

Renseignements auprès de :

- Service académique de l'EPFL ou
- Secrétariat d'État à l'Éducation et à la Recherche (SER)  
Éducation générale  
Hallwylstr. 4  
CH - 3003 Berne  
Tél. (031) 322 96 92

### **Période d'inscription**

Elle est fixée entre le 1er janvier et le 30 avril.

### **Procédure d'admission**

Les documents suivants doivent être adressés au Service académique :

- demande d'admission dûment remplie
- 1 photographie couleur au format 3,5 x 4,5 cm (fond clair, gris clair ou bleu pâle) portant, au verso, nom, prénom et date de naissance
- photocopie du passeport ou de la carte d'identité
- photocopie du diplôme de fin d'études
- photocopie des notes obtenues au baccalauréat ou au diplôme de fin d'études secondaires
- photocopie des notes obtenues pendant les deux dernières années précédant l'obtention du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires
- questionnaire rempli et authentifié sur le diplôme de fin d'études secondaires
- photocopie des éventuelles notes et certificats obtenus à des cours pré-universitaires ou à des études universitaires antérieures (avec les résultats détaillés des examens suivis et des recommandations des professeurs)
- certificat attestant que le candidat de langue maternelle autre que le français le maîtrise suffisamment pour suivre les cours
- traduction en français, légalisée, des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais, espagnol ou italien.

Les compléments au dossier doivent parvenir jusqu'au 15 juillet.

## **7. Diplômes étrangers de fin d'études secondaires (candidats étrangers)**

### **Conditions d'immatriculation**



La liste des certificats par pays figure à la fin de la brochure.

### **Admission sans examen**

Sous certaines conditions mentionnées dans cette liste, les certificats des pays membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange donnent accès sans examen en 1<sup>ère</sup> année de toutes les sections de l'EPFL.

### **Admission avec examen**

Pour les certificats ne remplissant pas ces conditions et pour tous les autres certificats spécifiés également dans la liste, un examen d'admission réduit (voir le chapitre "Cours de Mathématiques Spéciales et examen d'admission") est exigé pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année.

Cependant, l'examen d'admission est complet si :

- les mathématiques, la physique ou la chimie, ainsi que la langue maternelle et une autre langue moderne n'ont pas été enseignées sans interruption pendant les deux années scolaires précédant la fin de l'école secondaire supérieure et n'ont pas fait partie des matières d'examen
- trois autres branches n'ont pas fait l'objet d'enseignement au niveau secondaire supérieur parmi les disciplines suivantes : sciences physiques et naturelles, géométrie descriptive ou mathématiques appliquées, langues modernes, géographie, histoire
- une attestation officielle ne peut être fournie, confirmant que le diplôme de fin d'études donne, dans le pays qui l'a délivré, l'accès général aux universités.

### **Période d'inscription**

Elle est fixée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril.

Aucune demande d'admission incomplète ou hors délai n'est prise en considération.

Il n'est pas possible de commencer des études au semestre d'été, sauf cas exceptionnels pour des admissions en année supérieure.

### **Procédure d'admission**

Les documents suivants doivent être adressés au Service académique :

- demande d'admission dûment remplie
- chèque de FS 110.- ou € 80.- (voir ci-dessous sous "avance sur finances de cours")
- 1 photographie couleur au format 3,5 x 4,5 cm (fond clair, gris clair ou bleu pâle) portant, au verso, nom, prénom et date de naissance
- photocopie du diplôme de fin d'études
- photocopie des notes obtenues au baccalauréat ou au diplôme de fin d'études secondaires
- photocopie des notes obtenues pendant les deux dernières années précédant l'obtention du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études secondaires
- questionnaire rempli et authentifié sur le diplôme de fin d'études secondaires
- photocopie des éventuelles notes et certificats obtenus à des cours pré-universitaires ou à des études universitaires antérieures (avec les résultats détaillés des examens suivis et des recommandations des professeurs)
- certificat attestant que le candidat de langue maternelle autre que le français le maîtrise suffisamment pour suivre les cours
- engagement financier rempli lisiblement
- traduction en français, légalisée, des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais, espagnol ou italien.



Les compléments au dossier doivent parvenir jusqu'au 15 juillet.

### **Avance sur finances de cours**

Pour les candidats étrangers porteurs d'un certificat de fin d'études secondaires étranger, aucune demande d'admission ne sera examinée si le formulaire d'inscription n'est pas accompagné d'un chèque de FS 110.- ou €80, tiré obligatoirement sur une banque suisse ou un mandat postal international adressé à "École Polytechnique Fédérale de Lausanne - Service académique" et portant le nom, prénom et adresse du candidat.

Ce montant sera déduit de la première facture des taxes et finances de cours si l'étudiant admis a confirmé son inscription. Par contre, en cas de refus, le montant ne sera pas remboursé.

Seul cet avis fait foi pour l'autorisation de versement bancaire. Aucun autre document ne sera établi.

### **Confirmation de l'admission**

Les dossiers des candidats avec diplôme de fin d'études secondaires étranger sont traités par une commission d'admission et les réponses parviennent aux candidats entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août. Dès le 1<sup>er</sup> août, la liste des personnes admises ou non à l'EPFL sera également disponible sur le site Web de l'EPFL à l'adresse <http://sac.epfl.ch>.

Pour tous les candidats admis, les cours débutent au semestre d'automne, à la mi-septembre.

### **Test d'admission**

En règle générale, l'admission se fait sur dossier. Cependant, des tests préalables peuvent être exigés pour l'entrée à l'EPFL.

## **8. Diplômes d'ingénieur ou d'architecte HES**

### **Conditions d'immatriculation**

Sont admis sans examen au premier semestre, dans toutes les sections de l'EPFL, les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur HES.

Une passerelle HES-EPFL permet aux ingénieurs HES souhaitant continuer dans la même filière de préparer un examen d'admission pour entrer en 3<sup>ème</sup> année. Certaines branches de l'examen d'admission peuvent se préparer à l'EPFL et l'examen a lieu en automne.

Les ingénieurs HES doivent s'informer auprès du Service académique (tél. 021 / 693'21'19).

### **Procédure d'admission**

Les documents suivants doivent être adressés au Service académique :

- demande d'admission dûment remplie
- 1 photographie couleur au format 3,5 x 4,5 cm (fond clair, gris clair ou bleu pâle) portant, au verso, nom, prénom et date de naissance
- photocopie du diplôme d'ingénieur ou d'architecte
- photocopie des notes obtenues durant les études



- photocopie des notes obtenues au diplôme.

## **9. Cours de Mathématiques Spéciales (CMS) et examen d'admission**

### **Cours de Mathématiques Spéciales (CMS)**

Le CMS prépare les candidates et candidats souhaitant entreprendre des études d'ingénieur ou d'architecte EPF, mais dont la formation préalable ne satisfait pas aux conditions d'accès direct en 1ère année.

La durée normale de l'enseignement est d'une année et la période des cours correspond à celle des études à l'EPFL.

Administrativement et socialement, les candidats ont le même statut que les autres étudiants.

Vous pouvez obtenir plus d'informations par Internet à l'adresse <http://cmswww.epfl.ch/>

### **Examen d'admission**

Tout candidat ne remplissant pas les conditions d'admission sans examen est astreint à un examen d'admission réduit ou complet.

En général, l'examen réduit porte sur les branches 1 à 6 de l'examen d'admission. Il peut être préparé:

- en dehors de l'EPFL ou
- à l'EPFL, dans le cadre du Cours de Mathématiques Spéciales (CMS), cours préparatoire d'une durée d'un an. Le CMS ayant une capacité limitée, le fait d'être astreint à un examen d'admission ne confère pas le droit automatique d'y être accepté. Cette décision appartient à la Commission d'admission de l'EPFL.

### **Branches de l'examen d'admission**

L'examen d'admission réduit porte sur les branches du 1er groupe uniquement et l'examen d'admission complet sur celles des deux groupes :

#### **Groupe 1**

1. Mathématiques
2. Mathématiques
3. Géométrie descriptive ou Mathématiques appliquées ou Informatique
4. Physique
5. Chimie
6. Sciences du vivant

#### **Groupe 2**

7. Français
8. Deuxième langue moderne : allemand, italien, anglais ou espagnol
9. Histoire
10. Géographie
11. Dessin technique

Le programme de l'examen d'admission peut être obtenu au Service académique.



## Inscription et périodes de l'examen d'admission

Voir Calendrier Académique sur le site du SAC : <http://sac.epfl.ch>

## Taxes de l'examen d'admission

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| Examen d'admission complet | FS 380.- (branches 1 à 11) |
| Examen d'admission réduit  | FS 250.- (branches 1 à 6)  |

## 10. Admission au Master

### Conditions d'immatriculation

Toute personne titulaire d'un bachelor ou équivalent peut déposer sa candidature pour un (et un seul) programme de master. Le choix du programme dépend de vos intérêts et de vos études antérieures.

Les étudiants de l'EPFL, de même que les étudiants des universités suisses ainsi que des universités membres du réseau CLUSTER ([liste](#)) sont admis automatiquement dans le programme d'études master correspondant à la filière du bachelor. Le nombre de places restantes est limité et l'acceptation se fait sur une base compétitive.

### Période d'inscription

Les dossiers doivent nous parvenir **avant le 15 décembre ou le 15 mai** de chaque année (l'intérêt de déposer le dossier pour la 1ère date est d'obtenir une réponse plus rapide facilitant notamment l'obtention éventuelle d'un visa).

**Le prochain délai pour débiter le programme en septembre 2007 est fixé au 15 décembre 2006. Veuillez respecter ce délai.**

### Procédure d'admission

La première étape consiste à remplir le [formulaire de candidature en ligne](#).

Après avoir complété et validé le formulaire, vous pourrez télécharger et imprimer un fichier PDF de toutes les informations saisies.

Ce document devra ensuite être daté, signé et envoyé au Service académique de l'EPFL, accompagné des documents suivants

- **copies des notes et certificats obtenus au cours des études universitaires et/ou pré universitaires**
- **lettre de motivation**
- **3 lettres de recommandation de professeurs (pas nécessaire pour les détenteurs d'un Bachelor suisse !!!)**



- **1 photo couleur au format 3,5 X 4,5 cm (sur papier photographique)**
- **copie du diplôme de baccalauréat / maturité**
- **en cas de demande de bourse d'excellence: joindre également le dossier de demande d'aide financière, à [télécharger ici](#).**
- **Pour les candidats en *architecture* uniquement: joindre également un portfolio d'exemples de travaux auxquels vous avez contribué (format max A3). Les candidats à l'architecture doivent avoir effectué un stage pratique de 12 mois avant de débiter le Master - joindre les éventuelles attestations.**

Les lettres de recommandation doivent émaner de professeurs connaissant bien votre travail et votre potentiel. Chaque recommandation doit être remise dans une enveloppe indépendante et cachetée avec la signature du professeur. L'enveloppe doit également mentionner votre nom et la section à laquelle vous postulez.

Les lettres peuvent être téléchargées (fichier PDF) depuis la page de validation, une fois que les coordonnées des référents ont été enregistrées dans le formulaire de candidature.

Pensez à laisser un délai suffisant à vos référents pour rédiger leur lettre et vous la renvoyer.

La lettre de motivation ne devrait pas dépasser 1000 mots (en français ou en anglais). Nous vous demandons de décrire votre parcours académique et votre plan de carrière. Soyez précis quant aux objectifs que vous souhaitez atteindre au travers de vos études à l'EPFL.

Les documents supplémentaires tels que les scores aux tests TOEFL ou GRE, les publications de recherche ou autres aperçus de votre travail sont bienvenus mais non obligatoires.

Les documents doivent être soumis par courrier postal (et non électronique) au Service Académique (adresse ci-dessous).

### **Confirmation de l'admission**

Les dossiers seront traités par une commission d'admission et les réponses parviendront aux candidats à la fin janvier, respectivement à la fin juin. Pour tous les candidats admis, les cours débutent au semestre d'hiver, à la mi-septembre dès 2007.

## **B. Doctorat**

### **Conditions d'immatriculation**

Les études de doctorat à l'EPFL débutent en principe après l'obtention d'un titre de Master dans le domaine concerné. Certaines dérogations peuvent être accordées à titre exceptionnel; afin que la commission d'admission puisse se prononcer, vos motivations et votre parcours académique devront être clairement expliqués dans la lettre de motivation (Statement of objectives) qui fait partie intégrante du dossier de candidature.



Vous pouvez déposer votre dossier de candidature même si vous n'avez pas encore terminé vos études de Master. Vous devrez cependant avoir obtenu votre titre lors de votre arrivée sur le campus pour débiter vos études de doctorat.

Pour mener des études de doctorat à l'EPFL, une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable. Nous recommandons vivement que les candidats dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ou le français passent les tests du TOEFL et/ou du GRE. Les résultats du test général du GRE ne sont pas obligatoires mais recommandés. Le code pour l'EPFL est le 3253, sans code de département.

### Procédure d'admission

La première étape consiste à remplir le [formulaire de candidature en ligne](#). Après avoir complété et validé le formulaire, vous pourrez télécharger et imprimer un fichier PDF résumant les informations saisies.

Ce document devra ensuite être daté, signé, et complété avec les documents suivants :

- Copies certifiées conformes des **diplômes et bulletins de notes** de toutes les hautes écoles suivies depuis l'obtention du baccalauréat
- Traduction en anglais, certifiée conforme, **des diplômes et bulletins de notes** si ces documents ne sont pas à l'origine en français, allemand, italien ou anglais.
- Votre lettre de motivation
- Certificats GRE, TOEFL ou tout autre certificat attestant de votre maîtrise d'une langue étrangère (le cas échéant)
- Trois lettres de recommandation, dans des **enveloppes fermées et scellées par la signature du référent**.

Veillez à ce que votre dossier complet parvienne au secrétariat du programme doctoral au plus tard à la date de délai de candidature que vous avez sélectionné.

Veillez à envoyer votre dossier complet, **sans reliure, agrafes ou chemises en plastique**, à l'adresse **correcte et complète** du secrétariat du programme doctoral.

**Notez que votre candidature ne sera pas prise en considération si le dossier complet et signé ne parvient pas au secrétariat du programme doctoral dans le délai mentionné. Les documents envoyés par courrier électronique ou par fax ne sont pas acceptés.**

Chaque candidat doit présenter trois lettres de recommandation par dossier de candidature. Ces lettres sont confidentielles et ne seront pas acceptées si elles ne parviennent pas au programme doctoral dans des enveloppes fermées, scellées avec la signature du référent.

Les lettres peuvent être téléchargées (fichier PDF) depuis la page de validation, une fois que les coordonnées des référents ont été enregistrées dans le formulaire de candidature.



Veillez à laisser un délai suffisant à vos référents pour rédiger leur lettre et vous la renvoyer.

### Périodes d'inscription

Les délais de dépôt de candidature sont en principe : **15 janvier**, **30 avril** et **15 septembre**, à l'exception du [programme EDBC](#) (Biologie cellulaire et moléculaire du cancer), dont les délais sont le **1er juin** et le **1er décembre**. Notez cependant que certains programmes peuvent décider de ne tenir que deux sessions par année. Les dates effectives sont précisées dans le formulaire de candidature lorsque vous sélectionnez le programme doctoral.

Pour être pris en considération, votre dossier complet doit parvenir au programme doctoral au plus tard le jour de l'échéance du délai.

Si votre candidature à l'École doctorale est acceptée, et seulement à ce moment, vous pourrez prendre contact avec des directeurs de thèse afin de demander à obtenir un financement de vos études sous la forme d'un poste d'assistant (l'admission à l'École doctorale de l'EPFL est relativement sélective et il n'est pas utile de rechercher un poste d'assistant avant d'avoir reçu la confirmation de votre admission).

## C. Études postgrades

### 1. Renseignements détaillés

La brochure annuelle "Postgrades à l'EPFL" peut être obtenue au Service académique ou par Internet à l'adresse : <http://www.epfl.ch/POSTFORMATION/> . Ce document contient pour chaque enseignement :

- le programme
- les objectifs
- la période et la durée
- le délai d'inscription
- le coût

### 2. Les enseignements postgrades à l'EPFL

#### Les types d'enseignement

#### Le cycle



Enseignement conçu comme un ensemble structuré correspondant à au moins 15 modules unitaires. La durée d'un module unitaire correspond en règle générale à une semaine d'enseignement, représentant 30 à 40 heures de cours ou activités encadrées. Il est possible de concevoir des modules de durée correspondant à une fraction ou un multiple du module unitaire. Il prévoit la réalisation d'un travail personnel de fin d'études (travail postgrade) d'une durée minimale équivalente à 4 mois à plein temps.

### **Le cours**

Enseignement axé sur une problématique particulière, en général constitué de 5 à 10 modules unitaires. Il prévoit la réalisation d'un projet.

### **Autres programmes**

3èmes cycles, formations organisées dans le cadre de réseaux universitaires nationaux et européens, programmes spéciaux.

### **Forme d'organisation**

De nombreux cycles et cours sont organisés sous forme de modules et valorisés par un système de crédits permettant d'échelonner une formation individuelle. De nombreux modules sont simultanément ouverts en formation continue.

### **Conditions d'admission**

Peuvent être admis à suivre régulièrement des études postgrades, les titulaires d'un diplôme EPF ou d'un diplôme universitaire reconnu équivalent. Des candidats ne satisfaisant pas à ces conditions d'admissibilité mais témoignant d'un niveau de qualification élevé peuvent, à titre exceptionnel, être déclarés admissibles.

#### **Accès des diplômés HES aux études postgrades EPFL**

- a les cycles postgrades sont accessibles aux diplômés HES sur dossier; des connaissances scientifiques spécifiques pertinentes au cycle concerné peuvent être exigées.
- b les cours postgrades sont ouverts aux diplômés HES.

Lorsque l'orientation ou l'organisation des études postgrades l'exige, il appartient à la direction du cycle/cours de subordonner l'admission à des conditions supplémentaires telles que des connaissances et qualifications particulières requises des candidats, à la disponibilité de l'encadrement ou à la capacité des installations, ainsi qu'à la composition de l'assistance en fonction des profils et parcours professionnels des candidats

### **Diplômes, certificats et attestations**

Un **diplôme d'études postgrades** est délivré aux participants ayant été admis comme étudiants réguliers, ayant satisfait aux modalités fixées par le règlement du contrôle des études d'un cycle postgrade complet et ayant présenté avec succès un travail postgrade. Ce diplôme précise le domaine étudié.

Un **certificat de spécialisation postgrade** est délivré aux participants ayant été admis comme étudiants réguliers, ayant satisfait aux modalités fixées par le règlement du contrôle des études :

d'un cycle postgrade complet, mais n'ayant pas réalisé de travail postgrade,  
d'un cours postgrade complet.

Ce certificat précise le domaine étudié.

Une attestation de participation peut être délivrée par le directeur du cycle à un participant qui a suivi en totalité ou partiellement un cycle/cours. Cette attestation peut mentionner l'intitulé et la durée des modules suivis et, le cas échéant, les résultats obtenus dans le cadre du contrôle des connaissances acquises

### **3. La formation continue**

#### **Les types de formation continue**

La formation continue comprend

- des cours de formation continue : enseignement scientifique structuré (session longue) constitué de plusieurs modules, en général d'une durée de un à dix jours chacun
- des cours de perfectionnement : enseignement scientifique spécifique (session courte), en général d'une durée de un à dix jours
- des séminaires
- des journées d'étude.

#### **Le public concerné**

La formation continue concerne les dirigeants, ingénieurs, cadres de tous horizons, diplômés des Hautes Ecoles dans des domaines scientifiques, techniques et autres.

### **4. Les domaines traités**

- Architecture
- Aménagement du territoire
- Biologie/Biotechnique
- Chimie
- Écologie/Environnement
- Économie/Gestion et production
- Éducation/Formation
- Électricité/Électrotechnique
- Énergie et technique des procédés
- Génie civil et génie rural
- Génie de l'environnement
- Génie médical
- Gestion du risque/Fiabilité/Sécurité
- Informatique
- Management/Gestion d'entreprise
- Matériaux
- Mathématiques/Statistique
- Mécanique
- Micro-électronique
- Microtechnique
- Nouvelles technologies de communication et d'information (NTIC)
- Physique/Astronomie
- Science, technique et société (STS)

- Sciences de la terre

## 5. Les réseaux européens

De nombreux programmes sont organisés dans le cadre de réseaux européens inter-institutionnels et pluridisciplinaires notamment avec :

- EAEME (European Association for Environmental Management Education)
- CLUSTER Coopération Liant des Universités de Science et Technologie pour l'Enseignement et la Recherche
- IML (Institut international de management de la logistique), EAL (European Logistic Association)

## D. Renseignements et démarches

### 1. Comment venir en Suisse et obtenir un permis de séjour ?

#### Visa

Suivant le pays d'origine, un visa est indispensable pour entrer en Suisse. Dans ce cas, il faut solliciter un visa d'entrée pour études auprès du représentant diplomatique suisse dans le pays d'origine en présentant la lettre d'admission qui est envoyée par le Service académique de l'EPFL, dès acceptation de l'admission.

Les visas de "touristes" ne peuvent en aucun cas être transformés en visas pour études après l'arrivée en Suisse.

Formulaires de demande de visa ou permis de séjour :

<http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etrangers/entree-et-sejour/formulaires>

**La demande de permis de séjour ne sera enregistrée qu'après obtention de tous les documents requis.**

#### Étudiants étrangers avec permis de séjour B

Documents à présenter dans tous les cas :

- Passeport ou autre pièce d'identité
- Questionnaire étudiant
- Attestation de l'Ecole
- Attestation bancaire **ou**
- Relevé bancaire **ou**
- Attestation de bourse **ou**
- Déclaration de garantie

#### + Si habitant de Lausanne

- permis de séjour
- + Si venant d'une commune vaudoise :
- permis de séjour avec visa de départ de la dernière commune de domicile
- bulletin d'arrivée

**+ Si venant d'une autre commune de Suisse**

- permis de séjour avec visa de départ de la dernière commune de domicile
- Rapport d'arrivée
- 1 photo

**Étudiants étrangers avec permis d'établissement C****Si habitant de Lausanne :**

- pas de formalités particulières

**Si venant d'une autre commune vaudoise**

- permis C avec visa de départ de la dernière commune de domicile
- Rapport d'arrivée

**Si venant d'une autre commune de Suisse**

- permis C avec visa de départ de la dernière commune de domicile
- Rapport d'arrivée
- 1 photo

**Étudiants suisses : déclaration de résidence**

- Si le domicile principal est dans une autre commune de Suisse, une déclaration de résidence de ce domicile (certificat d'origine) doit être fournie.

**Habitant Lausanne**

- pas de formalité

**Venant de Suisse**

- résidence principale hors Lausanne :
- produire une déclaration de résidence (certificat d'origine) de cette résidence principale
- rapport d'arrivée
- résidence principale à Lausanne :
- produire un acte d'origine ou un certificat individuel d'état civil ou un livret de famille suisse des parents (pour les célibataires de moins de 30 ans)

**Venant de l'étranger**

- produire une déclaration de résidence (certificat d'origine) de cette résidence principale

**Étudiants mariés**

- Le BUREAU DES ÉTRANGERS ne délivre aucun permis de séjour aux conjoints (sauf s'ils sont eux aussi immatriculés), ni à leurs enfants. Conjoints et enfants peuvent cependant faire chaque année deux séjours de 90 jours en Suisse au titre de "touristes".

**Prolongation du permis de séjour**

- Les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans une université ou école polytechnique suisse obtiennent, sur demande, un permis de séjour d'une année, renouvelable d'année en année, mais limité à la durée des études. Ce permis ne peut pas être transformé en permis de séjour normal, accompagné d'un permis de travail régulier en Suisse. Les étudiants en provenance de l'étranger doivent donc quitter la Suisse peu après la fin de leurs études.

**2. Finances, taxes de cours et dispenses**

Les montants mentionnés ci-dessous peuvent être modifiés par le Conseil des écoles polytechniques fédérales.



## Études de Bachelor et de Master

Au début de chaque semestre et dans les délais, chaque étudiant doit payer ses finances et taxes de cours au moyen du bulletin de versement qui lui parvient par la poste ou qui est remis aux nouveaux étudiants lors de la semaine d'immatriculation (deux semaines avant le début des cours du semestre d'automne).

Les finances et taxes de cours s'élèvent, par semestre, à FS 633.-. De plus une taxe d'immatriculation de FS 50.- pour les porteurs d'un certificat suisse et de FS 110.- pour les porteurs d'un certificat étranger est perçue au 1er semestre à l'EPFL.

Des demandes de dispenses (uniquement de la finance de cours) peuvent être déposées au Service social de l'EPFL avant le 1<sup>er</sup> septembre précédant l'année académique concernée. Pour les étudiants non-boursiers, les dispenses ne sont accordées que dans des cas exceptionnels.

Les boursiers cantonaux peuvent bénéficier de la dispense, mais ils doivent en faire la demande.

## Doctorats

Aucune finance n'est perçue pendant la durée de la préparation de la thèse. Le candidat doit cependant s'acquitter d'une taxe de FS 1'200.- avant de pouvoir se présenter à l'examen oral de thèse.

En règle générale, les boursiers de la Confédération sont dispensés de la taxe de FS 1'200.-.

Toute autre demande de dispense du paiement de la taxe doit être déposée au Service social de l'EPFL qui se prononce de cas en cas.

## Études de formation continue

La finance de cours pour les Masters of Advanced Studies et les Executive Masters est de FS 1160.-, et de FS 580.- pour les Certificats et Diplômes de formation continue. Les participants s'acquittent en outre d'une contribution aux frais dont le montant est précisé dans les brochures spécifiques.

Les demandes de dispense (uniquement de la finance de cours) doivent être déposées au début du programme au Service social de l'EPFL. Peuvent être dispensés les étudiants suisses (ou étrangers titulaire d'un permis C) qui sont au bénéfice d'une bourse cantonale.

Les agents **du domaine des EPF** ne paient pas la finance de cours si la formation continue présente un intérêt pour le service et est agréée par le supérieur hiérarchique.

Les boursiers de la Confédération sont exonérés de la finance de cours mais doivent payer la contribution aux frais.

[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

## 3. Bourses d'études

### Suisses et étrangers résidant en Suisse



Les étudiants suisses et étrangers résidant en Suisse doivent s'adresser avant le début de leurs études à l'Office des bourses du canton de domicile de leurs parents. Cet office accorde ou non des bourses sur la base d'un barème tenant compte des revenus et de la situation familiale.

### **Suisses résidant à l'étranger**

Les étudiants suisses domiciliés à l'étranger doivent s'adresser à leur canton d'origine et à l'AJAS (Association des Jeunes Suisses de l'Etranger) :

Alpenstrasse 26

postfach

3000 Berne 16

tél. (031) 351 61 40

fax. (031) 351 61 50

e-mail : [ajas@aso.ch](mailto:ajas@aso.ch)

site internet : [www.aso.ch](http://www.aso.ch)

### **Étrangers ne résidant pas en Suisse**

Les bourses d'études octroyées à des étudiants étrangers sont très rares. Dans le cadre de l'EPFL, elles n'interviennent jamais la première année des études et doivent répondre à un certain nombre de critères très précis. Ces aides ne représentent en aucun cas un droit de l'étudiant.

Il est donc impératif d'assurer le financement des études avant de s'inscrire à l'EPFL, pour éviter une perte de temps, des désillusions et pour assurer une bonne intégration.

### **Candidats au master**

L'EPFL n'offre pas de bourse à caractère social pour des études de master. Toutefois, quelques bourses d'excellence sont attribuées à des étudiants exceptionnels. Pour plus d'informations : <http://master.epfl.ch/>

## **4. Assurances**

### **Assurance maladie et accident**

**L'assurance maladie et accidents est obligatoire en Suisse.** Tout étudiant étranger doit s'affilier à une assurance reconnue par la Suisse.

En outre, il est impératif d'arriver en Suisse avec une dentition en bon état, car les frais dentaires n'étant pas pris en charge par les caisses maladie, les factures peuvent atteindre une somme considérable pour un étudiant.

Dérogation à l'obligation de s'affilier à une assurance suisse.

L'étudiant peut demander de rester affilié à une assurance étrangère en présentant une requête à :



Organe cantonal de contrôle, Rue Saint-Martin 2, Case postale 288, 1001 LAUSANNE

Tél. : +41 (0)21 348 29 11 et Fax : +41 (0)21 348 29 49.

e-mail : [info@occ.ch](mailto:info@occ.ch) site internet : [www.occ.ch](http://www.occ.ch)

Pour bénéficier de cette dérogation, il est impératif que la couverture de l'assurance maladie et accident étrangère soit équivalente à celle prévue par la loi suisse pour les traitements en Suisse.

**Les étudiants provenant de l'Union Européenne**, peuvent obtenir une dérogation. Ils doivent alors se procurer, dans leur pays d'origine, le formulaire E111 ou la Carte européenne d'assurance maladie. Ce document sera ensuite envoyé à l'Organe cantonal de contrôle.

### **Assurance vieillesse (AVS)**

Selon la loi sur l'AVS, les étudiants suisses ou étrangers qui ont leur domicile civil en Suisse doivent cotiser dès le 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle ils ont atteint leur 20ème année, s'ils n'exercent pas d'activité lucrative.

Les étudiants acquittent leurs cotisations au moyen d'un bulletin de versement postal, adressé ou remis par l'agence communale d'Assurances sociales, place Chauderon 9 à Lausanne, même s'ils n'habitent pas à Lausanne.

[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

## **5. Service militaire**

Il est vivement recommandé aux futurs étudiants suisses d'effectuer leur école de recrue avant leur entrée à l'EPFL, au besoin en la faisant avancer d'une année. L'École de recrue doit être effectuée au plus tard jusqu'à 25 ans.

Le Service académique renseigne sur ces conditions particulières, de même qu'il règle les problèmes de service militaire en cours d'études (renvoi, dispense, permutation), en donnant son préavis et en maintenant un contact direct avec l'armée.

## **6. Sport de haut niveau**

Des athlètes avec une carte de légitimation de Swiss Olympic, des membres d'une équipe nationale, joueurs de la ligue nationale A ou équivalent peuvent bénéficier en principe d'arrangement horaire pendant tout le cycle des études. La procédure d'admission se déroule de façon analogue au stage pour sportifs d'élite de l'école de recrues sous la direction de Swiss Olympic. Des formulaires sont à disposition auprès de Swiss Olympic ou de la fédération concernée.

Des sportifs d'élite étrangers peuvent présenter une demande à Swiss Olympic par l'intermédiaire de leur fédération sportive.

Swiss Olympic est à votre disposition pour plus de renseignements:

Swiss Olympic

Chef du projet "Planification de carrière"

Maison du sport

Case postale 202

3000 Berne 32

tél. (031) 359 71 11



[info@swissolympic.ch](mailto:info@swissolympic.ch)

## 7. Orientation et conseil

Le Centre de Carrière (CC) est à la disposition des étudiants qui désirent :

- faire le point sur leurs études
- évaluer les possibilités qui leur sont offertes (réorientation, insertion professionnelle).

Renseignements : <http://carriere.epfl.ch/page64506.html>

## 8. Office de la mobilité

L'office de la mobilité organise les échanges d'étudiants.

- Il informe les étudiants de l'EPFL intéressés à un séjour d'études dans une autre Haute école suisse ou étrangère.
- Il prépare l'accueil des étudiants étrangers venant accomplir une partie de leurs études à l'EPFL (logement, renseignements pratiques, etc...).

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les possibilités offertes pour étudier à l'étranger par Internet à l'adresse <http://www.epfl.ch/soc/mobilite/>

Les coordonnées et heures de réception figurent en avant-dernière page du guide.

## 9. Service social

Pour tout conseil en cas de difficultés économiques, administratives ou personnelles, les étudiants peuvent consulter le Service social de l'EPFL.

Les heures de réception figurent en avant-dernière page du guide.  
[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

## 10. Documents officiels pendant les études

### Plans d'études

L'EPFL édite un plan d'études de chaque section. Ce document indique le nombre d'heures des différentes matières avec le nom des enseignants, ainsi que le règlement des examens. Disponibles à l'adresse <http://sac.epfl.ch>

### Livrets des cours

Chaque année, en septembre, l'EPFL édite le programme détaillé des cours, exercices et travaux pratiques. Ce document donne le contenu des cours avec le nom des enseignants et les modalités adoptées pour le contrôle des connaissances. La version « papier » peut être



obtenue au secrétariat de chaque section (voir liste à la fin de la brochure). Selon les sections, il existe une version « électronique » dont les liens se trouvent sous « Livrets des cours » à l'adresse <http://sac.epfl.ch>

### **Calendrier académique**

Ce document donne toutes les dates et échéances indispensables pour les études. Disponible à l'adresse <http://sac.epfl.ch>

### **Horaire des cours**

Ce document est édité chaque semestre par le Service académique et contient, pour chaque section, le placement à l'horaire et le lieu où se déroulent les cours, exercices et travaux pratiques. Disponible à l'adresse <http://sac.epfl.ch>

### **Textes légaux**

Ces documents sont disponibles sur le site Polylex : <http://polylex.epfl.ch/>

## **11. Langues d'enseignement**

Une bonne connaissance du français est indispensable pour les études. Pour le master et la formation continue, la connaissance de l'anglais peut être exigée.

### **Cours intensif de français pour nouveaux étudiants**

Avant la rentrée académique (mois d'août).

Pour faciliter les études aux **étudiants étrangers**, le Centre de langues de l'EPFL organise un cours de perfectionnement de français. Un travail très varié, faisant appel à des méthodes communicatives, conduira les participants à maîtriser la langue orale et écrite.

De plus, la **médiathèque** permettra aux participants, s'ils le désirent, de compléter, d'approfondir, de revenir sur ce qu'ils ont travaillé en classe ou d'améliorer, de découvrir un point de la langue ou de la culture française qui les intéresse personnellement.

Le tout dans une ambiance détendue !

### **Enseignement en langue allemande**

Pour faciliter les études à l'EPFL aux étudiants suisses-allemands, un cours d'Analyse et un cours de Physique générale sont dispensés en langue allemande en 1ère année.

## **E. Vie pratique**



## 1. Coût des études

### Budget

Le budget annuel indicatif est le suivant :

|                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| - frais de scolarité et matériel | FS 2'500.-                    |
| - Logement                       | FS 6'000.-                    |
| - Nourriture                     | FS 6'000.-                    |
| - Habits et effets personnels    | FS 2'000.-                    |
| - Assurances, transports, divers | FS 3'500.-                    |
| <b>Total</b>                     | <b>FS 20'000.-</b>            |
|                                  | <b>(environ 12'800 Euros)</b> |

### Frais courant d'entretien

Les frais de nourriture se montent au minimum à FS 500.- par mois.

Les coûts du matériel scolaire varient sensiblement. Les cours photocopiés édités à l'EPFL contribuent à limiter les frais, mais il faut compter un minimum de FS 1'200.- par an pour pouvoir étudier sans être trop dépendant des bibliothèques et du matériel d'autrui.

Il devient également très important d'avoir son propre ordinateur portable pour étudier dans les meilleures conditions à l'EPFL, c'est pourquoi l'école a mis en place le projet Poséidon permettant d'acheter ces ordinateurs à des tarifs préférentiels et avec des conditions de paiement optimales (prêt à 0%).

L'achat d'un ordinateur portable est conseillé mais pas obligatoire.

Les loisirs représentent une part indispensable du budget pour maintenir un équilibre personnel et étendre sa culture générale. Il faut compter environ FS 30.- pour aller au spectacle et entre FS 12.- et FS 15.- pour une place au cinéma.

D'autres frais sont importants dans un budget mensuel : le logement, les finances de cours, les transports, l'assurance maladie et accident (voir chapitres correspondants).

[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

## 2. Logement

Lausanne est une agglomération de 200'000 habitants. Malgré sa taille, elle ne possède pas de campus universitaire et il appartient à chacun de se trouver un logement. Il existe plusieurs possibilités pour trouver une chambre.

### Service du logement

À disposition des étudiants de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, le Service des affaires socio-culturelles de l'Université de Lausanne est situé dans le bâtiment du Rectorat et de l'Administration.

Ce service centralise les offres de chambres chez l'habitant, en ville ou à proximité des deux Hautes Écoles et peut vous remettre des listes de logements libres. Il peut s'agir de chambres dépendantes (dans un appartement privé) ou de chambres indépendantes (prix entre FS 400.- et FS 700.-).



Cet office se trouve dans le bâtiment du rectorat de l'Université de Lausanne. Les heures de réception figurent en avant-dernière page du guide. Les informations supplémentaires sont accessibles par Internet à l'adresse <http://www.unil.ch/sasc>

### Foyers pour étudiants

Ils offrent plus de 1000 lits pour une communauté universitaire de 12'000 étudiants (EPFL + Université de Lausanne). Dans les foyers, les loyers mensuels varient entre FS 450.- et FS 700.-.

Les adresses utiles des foyers figurent à l'avant-dernière page du guide.

### Studios et appartements

Les prix des studios et appartements commencent dès FS 600.- par mois. Il faut savoir que la gérance ou le propriétaire demandent, avant d'entrer dans le logement, une garantie de trois mois de loyer. Ainsi, pour obtenir la location d'un studio à FS 600.- par mois, la garantie s'élèvera à FS 1'800.- plus le loyer du premier mois, soit au total FS 2'400.-.

La plupart des logements sont loués non meublés. Pour un aménagement sommaire, avec du mobilier neuf, mais modeste, il faut compter FS 2'500.-. Beaucoup d'étudiants ont recours à la récupération et aux meubles d'occasion, ce qui diminue quelque peu ce montant. Les cuisines sont habituellement équipées d'un petit frigo, d'une cuisinière et de placards.

Il est d'usage que les immeubles assez récents soient pourvus d'une buanderie collective où les locataires utilisent une machine à laver à tour de rôle, contre paiement.

De plus, il faut absolument faire établir un devis avant de commander des travaux tels que mise en place de moquette et rideaux, d'installations électriques et du téléphone, pour éviter des surprises désagréables.

Pour l'usage du téléphone, les PTT demandent une garantie jusqu'à FS 2'500.-. L'abonnement mensuel coûte de FS 20.- à FS 30.-.

Plusieurs sites Internet sont à votre disposition et figurent à l'adresse suivante : <http://www.epfl.ch> à la rubrique « portail étudiant »

### Logements subventionnés

Ils sont gérés par l'office des logements subventionnés, place Chauderon 7, 1003 Lausanne.

Il faut remplir les conditions suivantes pour déposer une demande :

être boursier, être majeur et avoir une activité lucrative dans la commune de Lausanne ou sur le territoire de la cité universitaire, d'au moins FS 500.- par mois ou présenter une personne garante.

[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

## 3. Restauration

Divers restaurants et cafétérias sont à la disposition des étudiants de l'EPFL qui peuvent y prendre leur repas de midi et du soir. Les étudiants peuvent acheter à l'AGEPOLY des coupons-repas au prix de FS 6.50 par repas



#### **4. Travaux rémunérés**

Par Intranet, l'EPFL met à disposition des étudiants des offres variées d'emplois temporaires. Ces offres peuvent être également consultées aux Affaires Socio-culturelles de l'Université de Lausanne où elles sont rassemblées.

Toutefois, les possibilités pour un étudiant de payer ses études en travaillant sont soumises à deux types de contraintes :

##### **Contrainte légale**

La Police cantonale des étrangers autorise les étudiants étrangers, 6 mois après leur arrivée (cette contrainte ne s'applique pas aux étudiants provenant de l'UE ou de l'AELE), à travailler au maximum 15 heures par semaine durant la période de cours et 3 mois à plein temps pendant les vacances universitaires. Pour toute activité rémunérée régulière, les étudiants avec permis B doivent demander un permis de travail. Le formulaire (pour activité lucrative) doit être complété par l'employeur et une attestation doit être délivrée par le Service social. Il est important de savoir que les agences de placement ne sont pas autorisées à engager des personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour pour études ; ceci ne s'applique pas aux étudiants de l'UE et de l'AELE.

Toute infraction à ces règles peut entraîner le non-renouvellement du permis de séjour.

##### **Contrainte académique**

L'horaire compte environ 32 heures de cours, exercices et travaux pratiques par semaine auxquelles il convient d'ajouter 15 à 20 heures de travail personnel régulier (sans compter les préparations d'examens). Avec une charge de 50 à 60 heures par semaine, il est difficile de concilier travail et études.

##### **Exemples de rémunération**

Voici un aperçu du salaire-horaire pour certains travaux :

- baby-sitting                FS 12.- / heure
- traductions                FS 35.- / page
- magasinier                FS 18.- / heure
- leçons de math.        FS 25.- / heure
- assistant-étudiant    FS 21.- / heure

[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

#### **5. Transports**

Le site principal de l'EPFL et de l'Université de Lausanne est relié à la gare CFF de Renens et à la place du Flon au centre de Lausanne par le Métro-Ouest (TSOL).



## 6. Parkings

Des parkings sont à disposition des étudiants sur le site de l'EPFL, moyennant l'acquisition au bureau "Accueil-information" (centre Midi - 1er étage) d'une vignette semestrielle de FS 75.- ou annuelle de FS 150.-

## 7. Étudiants handicapés

Un plan des accès est à disposition au Service académique où les étudiants handicapés peuvent faire part de leurs difficultés. Des informations d'ordre pratique sont disponibles sur le site du Service social

[www.epfl.ch/soc/social](http://www.epfl.ch/soc/social)

## 8. Centre de langues

À disposition uniquement des étudiants immatriculés à l'EPFL, ce centre offre plusieurs possibilités d'apprendre des langues étrangères : français, anglais, allemand, suisse-allemand, italien, espagnol, japonais et chinois.

### Cours intensif de français pour nouveaux étudiants et étudiants Erasmus

Durant le mois d'août, le matin ou l'après-midi

Pour faciliter les études aux étudiants non-francophones, le Centre de langue organise un cours de perfectionnement de français. Un travail très varié, faisant appel à des méthodes communicatives, conduira les participants à perfectionner la langue orale et écrite.

### Français, anglais, allemand, suisse allemand, italien, espagnol, japonais et chinois

La connaissance de plusieurs langues est indispensable pour les professions d'ingénieur et d'architecte. L'allemand et l'anglais sont même nécessaires au cours des études. Des cours de tous les niveaux sont organisés.

- 8 participants au minimum et 14 au maximum
- 2 ou 4 heures hebdomadaires pendant l'année académique
- 4 heures par jour sur trois semaines pendant les vacances académiques
- préparation aux examens internationaux (FCE, CAE, TOEFL, ZMP).

## Enseignants

Tous les formateurs enseignent leur langue maternelle et ont une formation universitaire ou titre jugé équivalent.

## Méthodes

Approche communicative

La variété des méthodes pédagogiques et la diversité des outils utilisés permettent un travail dynamique et motivant.



Axé sur l'approche communicative, l'enseignement met l'accent sur les quatre aptitudes suivantes : **compréhensions orale et écrite, communications orale et écrite**

## **Médiathèque**

Pour l'apprentissage en libre accès des langues susmentionnées, un espace de 36 places équipées de plusieurs médias (audio, vidéo, Macintosh avec CD Rom) permet à l'utilisateur de travailler selon ses besoins spécifiques.

## **9. Bibliothèque centrale**

La Bibliothèque Centrale (BC) est une bibliothèque universitaire et publique dans la documentation scientifique et technique. Ses collections, regroupant environ 300'000 volumes répartis sur 7 km de rayons, permettent de trouver toute information, générale ou pointue.

### **Contenu**

- 1'500 encyclopédies monolingues et dictionnaires multilingues généraux et spécialisés
- 100'000 monographies
- une collection d'enseignement (ensemble contenant des ouvrages qui se réfèrent aux cours des 1er et 2ème cycles des études) environ 6'500 vol.
- les thèses de l'EPFL et EPFZ
- 2'000 titres de périodiques dont plus de 500 abonnements en cours
- des congrès, des rapports de recherche
- des tables de données factuelles
- des grands traités (Gmelin, Beilstein, Landolt Boernstein, Metals Handbook, etc.)

### **Matériel de référence**

- catalogues sur fiches (ouvrages acquis jusqu'à fin 1978)
- catalogue NEBIS (fonds récents de plus de 15 bibliothèques du réseau des Ecoles polytechniques fédérales dont les ouvrages de la BC achetés depuis 1978)  
<http://www.nebis.ch>
- catalogue des bibliothèques du réseau romand RERO sur VTLS
- répertoire des périodiques dans les bibliothèques de Suisse (RPVZ)
- bibliographies analytiques imprimées et électroniques

### **Service de prêt**

- service local pour tous les ouvrages disponibles de la BC
- service interbibliothèques national et international pour les documents introuvables sur place

### **Service de recherche documentaire**

- connexion à des serveurs commerciaux, véritables supermarchés de l'information fournissant l'accès à plus de 1000 banques de données techniques, scientifiques et économiques



- en libre service : 15 postes de travail permettent la recherche de références dans des banques de données ou la consultation d'autres ressources électroniques.

### **Service d'information**

Ce service permanent, dont les coordonnées se trouve à la fin de la brochure, aide les utilisateurs à tirer profit de toutes les potentialités de la bibliothèque.

## **10. Aide aux études**

### **Les bibliothèques**

Pour compléter les possibilités de la Bibliothèque Centrale et les connaissances à acquérir, de nombreuses sections et laboratoires disposent de leur propre bibliothèque.

### **Les salles d'ordinateurs**

Certains cours ont lieu dans des salles équipées d'ordinateurs qui sont souvent laissées en libre accès en dehors des heures de cours.

### **Les instruments de travail**

Il existe pour les étudiants de nombreuses possibilités de suivre des cours destinés à les aider pendant leurs études et à se préparer pour leur future carrière :

- Mieux apprendre (mémoire et techniques de mémorisation)
- Mieux étudier (techniques de travail et de relaxation)
- Mieux lire, écrire, parler et communiquer
- Les moyens audiovisuels (initiation et pratique)
- Comptabilité (gestion et finances)
- Formation documentaire.

Les renseignements sur les cours offerts peuvent être obtenus au Centre de langues.

## **11. Commerces**

Pour faciliter la vie estudiantine, certains commerces se sont installés sur le site de l'EPFL :

- une poste
- une banque
- une agence d'assurance
- une épicerie
- une agence de voyage
- une antenne des CFF
- une librairie.



## 12. Centre sportif universitaire

Pour un nouvel art de vivre, pour joindre l'utile à l'agréable, pour profiter d'un site sportif exceptionnel, 55 disciplines sportives vous sont proposées avec la collaboration de 120 moniteurs :

- les jeux d'équipes avec entre autres le hockey sur gazon, le rugby et le tchoukball
- le badminton et le tennis de table (partenariats à prix préférentiels pour le tennis et squash)
- la condition physique avec les discofits, la jonglerie, le yoga et une nouvelle salle de musculation
- les sports de combat
- les agrès, l'athlétisme et les danses diverses
- les sports aquatiques au centre nautique
- les sports d'hiver dont le curling
- le billard
- l'équitation
- le golf
- le parapente
- le tir et le tir à l'arc.

Une brochure complète de toutes les disciplines sportives mentionnant les heures de fréquentation est à disposition des étudiants, au Service académique, chaque année au début du semestre d'hiver.

## 13. Sociétés d'étudiants et autres groupements

### Agepoly

L'Agepoly est l'Association Générale des Etudiants de l'école POLYtechnique fédérale de Lausanne. Elle regroupe tous les étudiants de l'EPFL et défend leurs intérêts devant la direction et dans les commissions chargées de prendre des décisions touchant à la vie de l'EPFL.

Auprès de l'Agepoly, les étudiants peuvent :

- participer à de nombreuses activités divertissantes (CD-thèque, club de montagne, de voile ou d'échec, ciné club)
- acheter divers articles au logo de l'EPFL, des bons de repas, des cartes pour photocopieurs, etc.
- obtenir différents renseignements sur la vie estudiantine (jobs par exemple).

Pour chaque manifestation, une commission d'une dizaine d'étudiants est responsable de l'organisation et du financement. Le bureau composé de huit étudiants représente l'AGEPOLY vis à vis de la direction de l'Ecole et des étudiants

Les étudiants sont membres d'office de l'AGEPOLY, la cotisation semestrielle de 20.- étant incluse dans les taxes de cours.

### Forum

Le Forum est une association d'étudiants qui se charge d'organiser chaque année une rencontre de trois jours en novembre entre les étudiants et une centaine d'entreprises. Cette manifestation, la plus importante du genre en Suisse, permet d'une part aux étudiants de



prendre un premier contact avec le monde professionnel et, d'autre part, aux diplômants de décrocher un éventuel emploi.

Le comité du Forum, formé de 10 étudiants, est renouvelé chaque année. En devenant membre, les étudiants peuvent apprendre à travailler en équipe, avoir des responsabilités, sortir de la vie d'étudiants et avoir un avant-goût de la vie professionnelle.

### **Junior Entreprise**

La Junior Entreprise de l'EPFL a pour but de favoriser les contacts entreprises/étudiants. La Junior Entreprise fonctionne comme un vrai bureau d'ingénieurs et de nombreuses entreprises font appel à elle pour la réalisation d'études techniques. Ces contrats permettent à des étudiants de 3ème et 4ème années de mener un projet complet et ainsi d'approcher la vie professionnelle à l'échelle réelle.

Au sein de la Junior Entreprise, l'étudiant peut acquérir des notions pratiques dans des domaines aussi variés que la comptabilité, la publicité, les relations humaines, la communication et le management, qui seront des atouts majeurs pour sa future carrière.

Ainsi, faire partie de la Junior Entreprise, c'est faire valoir son esprit d'initiative et découvrir le monde technico-commercial.

### **Ingénieurs du monde**

Ingénieurs du monde est une association d'étudiants qui s'intéressent aux problèmes affrontés par les pays en voie de développement.

Cette association permet aux étudiants de participer à la conception et à la réalisation d'un cycle de conférences ou d'une semaine culturelle qui auront été définies par les comités en début d'année.

Ingénieurs du monde permet de travailler dans un groupe motivé par le même intérêt : la découverte, loin de la Suisse, d'un autre "monde" et le plaisir de le faire découvrir aux autres.

### **Groupements divers**

Sur le site universitaire lausannois, les étudiants ont à disposition :

- aumôneries protestante et catholique
- groupes bibliques
- chœur universitaire
- association universitaire de musique de chambre
- locaux de répétition avec piano
- groupes de théâtre universitaire
- associations d'étudiants étrangers
- club audiovisuel (club de photo et de vidéo)
- garderies d'enfants
- consultations psychiatriques et psychothérapiques

## **14. Loisirs**

### **Satellite**



Satellite, pour se détendre entre deux intégrales, c'est, au deuxième étage du centre midi, une oasis au milieu du béton. On y vibre chaque mercredi soir au son de concerts de tous les styles, on y rit lors des cafés-théâtres une fois par mois. Mais c'est également chaque jour une cafétéria offrant cafés, minérales, 9 bières pressions et 26 bières en bouteille avec en plus un baby-foot, des jeux, un billard et quelques 1500 BDs.

Enfin, Satellite est géré par une équipe d'étudiants bénévoles où toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

## Loisirs à Lausanne

Lausanne est une ville où l'on trouve des discothèques, des bars, des bistrots. Dans la vieille ville, de nombreux bâtiments anciens sont conservés. Les musées abritent des trésors, notamment de l'art brut, de la photographie, des arts décoratifs et de l'olympisme; sans négliger la biennale de la tapisserie et la cinémathèque qui projette une quantité de raretés cinématographiques. Les autres cinémas proposent les derniers films, en faisant bénéficier d'un rabais les étudiants. Plusieurs centres sportifs permettent de soigner la condition physique, la plupart pratiquant également des prix pour étudiants.

## F Liste des exigences et titres étrangers

### Baccalauréat international (B.I.)

(sans examen d'admission réduit)

- Si score de 38/42 et une moyenne générale supérieure ou égale à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou Chimie (option HL), la langue maternelle et une autre langue moderne.

(avec examen d'admission réduit)

- Si score de 32 points minimum et option HL dans les branches Mathématiques et Physique

### Afghanistan

(avec examen d'admission réduit)

- Baccalauria
- Diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire

### Afrique du Sud

(avec examen d'admission réduit)

- General Certificate of Education

### Albanie

(avec examen d'admission réduit)

- Dëftesë piekurie

### Algérie

(avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire

### Allemagne

(sans examen d'admission)

- Reifezeugnis avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Angola</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificado de Estudos Pré-Universitarios</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                          |                                  |
| <b>Arabie séoudite</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• General Secondary Education Certificate</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                            |                                  |
| <b>Argentine</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Título de Bachiller de un colegio nacional</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                         |                                  |
| <b>Arménie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atestat midzinakarg kroitoitjan</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                    |                                  |
| <b>Australie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Higher School Diploma</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                              |                                  |
| <b>Autriche</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | (sans examen d'admission)        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reifezeugnis avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne</li> </ul>                                                                                                           |                                  |
| <b>Azerbaïdjan</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orta tahsil haqqinda attestat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |                                  |
| <b>Bahamas</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• General Certificate of Education A Level</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                           |                                  |
| <b>Bahrein</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secondary School General Certificate</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                               |                                  |
| <b>Bangladesh</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Higher Secondary Certificate Examination</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                           |                                  |
| <b>Barbade</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• General Certificate of Education</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                   |                                  |
| <b>Belgique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | (sans examen d'admission)        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat d'enseignement secondaire supérieur (accompagné du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur) avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne</li> </ul> |                                  |
| <b>Bénin</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baccalauréat de l'enseignement du second degré</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                     |                                  |
| <b>Biélorussie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestat o srednem obrazovanii</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                     |                                  |
| <b>Bolivie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bachiller en Humanidades</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                           |                                  |
| <b>Bosnie / Herzégovine</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | (avec examen d'admission réduit) |

- Diploma o zavrsenoj srednjoj skoli

**Botswana** (avec examen d'admission réduit)

- Cambridge (Overseas) School Certificate

**Brésil** (avec examen d'admission réduit)

- Certificado de conclusao do curso colegial

**Bulgarie** (sans examen d'admission)

- Diploma za sredno obrazovanie avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne

**Burkina Faso** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré

**Burundi** (avec examen d'admission réduit)

- Certificat d'humanités complètes

**Cambodge** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire national (2ème partie)

**Cameroun** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré

**Canada** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme d'études collégiales

**Chili** (avec examen d'admission réduit)

- Licencia de Ensenanza Media Cientifico-Humanista + Prueba de Aptitud Académica (ou Prueba de Selecccion Universitaria)

**Chine** (avec examen d'admission réduit)

- High School Diploma

**Chypre (Grèce)** (sans examen d'admission)

- Apolytirion avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne + une attestation officielle de réussite des examens de passage et de fin d'études à un niveau national

**Chypre (Turquie)** (avec examen d'admission réduit)

- Lise diplomasi

**Colombie** (avec examen d'admission réduit)

- Bachiller

**Communauté des Etats Indépendants (CEI)** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de fin d'études secondaires

**Comores** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement du second degré

**Corée du Nord** (avec examen d'admission réduit)

- Graduation Certificate



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Corée du Sud</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | (avec examen d'admission réduit) |
| • High School Certificate of Graduation                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                  |
| <b>Costa Rica</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| • Bachiller en Educación Media                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                  |
| <b>Côte d'Ivoire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | (avec examen d'admission réduit) |
| • Diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré                                                                                                                                                                                                                                                                |                                  |
| <b>Croatie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (avec examen d'admission réduit) |
| • Svejedodzba o maturi                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                  |
| <b>Cuba</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | (avec examen d'admission réduit) |
| • Bachiller en Ciencias y Letras                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                  |
| <b>Danemark</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (sans examen d'admission)        |
| • Studentereksamensbevis matematisk linje, sproglig einje avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne                                                                                                   |                                  |
| <b>Égypte</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | (avec examen d'admission réduit) |
| • General Certificate of Secondary Education                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                  |
| <b>El Salvador</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | (avec examen d'admission réduit) |
| • Titulo de Bachiller General                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                  |
| <b>Émirats arabes unis</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              | (avec examen d'admission réduit) |
| • General Secondary Education Certificate                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                  |
| <b>Équateur</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| • Bachiller en Humanidades ou Ciencias                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                  |
| <b>Espagne</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (sans examen d'admission)        |
| • Bachillerato Unificado y Polivalente, cours d'orientation universitaire (C.O.U) réussi + Prueba de Aptitud para el Acceso a la Universidad (selectividad) avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne |                                  |
| <b>Estonie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (sans examen d'admission)        |
| • Gümnaasiumi lõputunnistus avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne                                                                                                                                   |                                  |
| <b>États-Unis</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| • High School Diploma                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                  |
| <b>Éthiopie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (avec examen d'admission réduit) |
| • Ethiopian School Leaving Certificate                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                  |
| <b>Finlande</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (sans examen d'admission)        |
| • Diplôme de fin d'études secondaires (Ylioppilastutkintotodistus ou Studentexamensbetyg) avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans                                                                                                                                                                      |                                  |

les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne

- France** (sans examen d'admission)
- Baccalauréat général avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne
- Gabon** (avec examen d'admission réduit)
- Baccalauréat de l'enseignement du second degré
- Gambie** (avec examen d'admission réduit)
- General Certificate of Education
- Géorgie** (avec examen d'admission réduit)
- Sashualo skolisatestati
- Ghana** (avec examen d'admission réduit)
- General Certificate of Education
- Grande-Bretagne** (sans examen d'admission)
- General Certificate of Education avec 3 Advanced Level dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle ou une autre langue moderne et 5 Ordinary level.
- Grèce** (sans examen d'admission)
- Apolytirion avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne + réussite des cours de la « Direction positive »..
- Guatemala** (avec examen d'admission réduit)
- Bachiller en Ciencias y Letras
- Guinée** (avec examen d'admission réduit)
- Diplôme de fin d'études secondaires (2ème partie)
- Haïti** (avec examen d'admission réduit)
- Diplôme de fin d'études secondaires (2ème partie)
- Honduras** (avec examen d'admission réduit)
- Bachiller en Ciencias y Letras
- Hongrie** (sans examen d'admission)
- Gimnaziumi érettségi bizonyítvány avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne
- Hong Kong** (avec examen d'admission réduit)
- Hong Kong Certificate of Education
- Inde** (avec examen d'admission réduit)
- Higher Secondary School Certificate
- Indonésie** (avec examen d'admission réduit)
- Diplôme de fin d'études secondaires (Surat Tanda Tamat Belajar)



|                                                                                                                                                                                   |                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Irak</b>                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| • Baccalaureate Examination for Secondary Schools                                                                                                                                 |                                  |
| <b>Iran</b>                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| • Diplom Metevaseth                                                                                                                                                               |                                  |
| <b>Irlande</b>                                                                                                                                                                    | (sans examen d'admission)        |
| • Leaving Certificate avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne |                                  |
| <b>Islande</b>                                                                                                                                                                    | (sans examen d'admission)        |
| • Studentsprof avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne        |                                  |
| <b>Israël</b>                                                                                                                                                                     | (avec examen d'admission réduit) |
| • Diplôme de fin d'études secondaires (Te'udat bagrut)                                                                                                                            |                                  |
| <b>Italie</b>                                                                                                                                                                     | (sans examen d'admission)        |
| • Diploma di superamento avec au moins 70 points sur 100                                                                                                                          |                                  |
| <b>Jamaïque</b>                                                                                                                                                                   | (avec examen d'admission réduit) |
| • General Certificate of Education                                                                                                                                                |                                  |
| <b>Japon</b>                                                                                                                                                                      | (avec examen d'admission réduit) |
| • Kotogakko                                                                                                                                                                       |                                  |
| <b>Jordanie</b>                                                                                                                                                                   | (avec examen d'admission réduit) |
| • General Secondary Education Certificate Examination                                                                                                                             |                                  |
| <b>Katar</b>                                                                                                                                                                      | (avec examen d'admission réduit) |
| • General Secondary Education Certificate                                                                                                                                         |                                  |
| <b>Kazakhstan</b>                                                                                                                                                                 | (avec examen d'admission réduit) |
| • Orta bilim turaly attestat                                                                                                                                                      |                                  |
| <b>Kenya</b>                                                                                                                                                                      | (avec examen d'admission réduit) |
| • Kenya Certificate of Education                                                                                                                                                  |                                  |
| <b>Kirghiztan</b>                                                                                                                                                                 | (avec examen d'admission réduit) |
| • Orto bilim zönündö attestat                                                                                                                                                     |                                  |
| <b>Koweït</b>                                                                                                                                                                     | (avec examen d'admission réduit) |
| • General Secondary Education Certificate                                                                                                                                         |                                  |
| <b>Laos</b>                                                                                                                                                                       | (avec examen d'admission réduit) |
| • Baccalauréat de l'enseignement secondaire national                                                                                                                              |                                  |
| <b>Lesotho</b>                                                                                                                                                                    | (avec examen d'admission réduit) |
| • Cambridge (Overseas) School Certificate                                                                                                                                         |                                  |
| <b>Lettonie</b>                                                                                                                                                                   | (sans examen d'admission)        |

- Atestats par vidëjo izglitibu avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne

**Liban** (avec examen d'admission réduit)

- -Baccalauréat de l'enseignement secondaire (2ème partie)

**Liberia** (avec examen d'admission réduit)

- Senior High School Certificate

**Libye** (avec examen d'admission réduit)

- General Secondary Education Certificate

**Liechtenstein** (sans examen d'admission)

- Maturazeugnis du gymnase

**Lituanie** (sans examen d'admission)

- Brandos atestatas avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne

**Luxembourg** (sans examen d'admission)

- Diplôme de fin d'études secondaires avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne

**Libye** (avec examen d'admission réduit)

- General Secondary Education Certificate

**Macédoine** (avec examen d'admission réduit)

- Svidetelstvo za polozen ispit vo uviliste za sredno

**Malaisie** (avec examen d'admission réduit)

- Malaysian Higher School Certificate

**Maldives** (avec examen d'admission réduit)

- General Certificate of Education

**Mali** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat malien (2ème partie)

**Malte** (sans examen d'admission)

- General Certificate of Education avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne

**Maroc** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement du second degré

**Maurice (Ile)** (avec examen d'admission réduit)

- General Certificate of Education

**Mauritanie** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement du second degré

**Mexique** (avec examen d'admission réduit)

- Certificado de Bachillerato

**Moldavie** (avec examen d'admission réduit)

- Diploma de bacalaureat al invatamintului secundar general

**Mongolie** (avec examen d'admission réduit)

- Certificate of Secondary Education

**Montenegro** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de fin d'études secondaires

**Myanmar** (avec examen d'admission réduit)

- B.A. ou B.S.

**Namibie** (avec examen d'admission réduit)

- Matriculation Certificate of the Joint Matriculation Board ou Senior Certificate ou Scholl Leaving Certificate

**Népal** (avec examen d'admission réduit)

- School Leaving Certificate Examination

**Nicaragua** (avec examen d'admission réduit)

- Diploma de Conclusion de Estudios del Ciclo Diversificado de Bachillerato

**Niger** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement du second degré

**Nigeria** (avec examen d'admission réduit)

- Senior school certificate

**Norvège** (sans examen d'admission)

- Vitnemal videregaende opplæring avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne

**Nouvelle-Zélande** (avec examen d'admission réduit)

- National Certificate of Educational Achievement

**Oman** (avec examen d'admission réduit)

- General Secondary Education Certificate

**Ouganda** (avec examen d'admission réduit)

- East African Certificate of Education

**Ouzbekistan** (avec examen d'admission réduit)

- Attestat

**Pakistan** (avec examen d'admission réduit)

- Higher Secondary School Certificate

**Panama** (avec examen d'admission réduit)

- Bachiller en Ciencias

**Paraguay** (avec examen d'admission réduit)

- Bachiller en Humanidades y Ciencias

- Pays-Bas** (sans examen d'admission)
- Diploma voorbereidend wetenschappelijk onderwijs avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne
- Pérou** (avec examen d'admission réduit)
- Certificado de Educacion Secundaria Comun Completa
- Philippines** (avec examen d'admission réduit)
- Secondary School Leaving Certificate
- Pologne** (sans examen d'admission)
- Swiadectwo dojrzalosci liceum ogolnoksztalcace avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne
- Portugal** (sans examen d'admission)
- Certificado de fim de Estudios Secundarios et cours complémentaire avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne
- République tchèque** (sans examen d'admission)
- Vysvedceni o maturitni zkousce avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne
- Roumanie** (sans examen d'admission réduit)
- Diploma de Bacalaureat d'un lycée avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne
- Rwanda** (avec examen d'admission réduit)
- Certificat Humanités Générales
- Salvador** (avec examen d'admission réduit)
- Bachillerato
- San Marino** (sans examen d'admission)
- Diploma di superamento avec au moins 70 points sur 100
- Sénégal** (avec examen d'admission réduit)
- Diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré
- Serbie** (avec examen d'admission réduit)
- Diplôme de fin d'études secondaires supérieures
- Sierra Leone** (avec examen d'admission réduit)
- General Certificate of Education
- Singapour** (avec examen d'admission réduit)
- Singapore - Cambridge General Certificate of Education
- Slovaquie** (sans examen d'admission)

- Vysvedcenie o maturitnej skuske-gymnazium avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne

**Slovénie** (sans examen d'admission)

- Maturitetno spricevalo avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches Mathématiques, Physique ou chimie, la langue maternelle et une autre langue moderne

**Somalie** (avec examen d'admission réduit)

- Secondary School Leaving Certificate

**Soudan** (avec examen d'admission réduit)

- Higher Secondary School Certificate

**Sri Lanka** (avec examen d'admission réduit)

- General Certificate of Education

**Suède** (sans examen d'admission)

- Slutbetyg Gymnasieskolan avec une moyenne générale égale ou supérieure à 70% dans les branches "Mathématiques, Physique ou Chimie", la langue maternelle et une autre langue moderne

**Swaziland** (avec examen d'admission réduit)

- Cambridge (Overseas) School Certificate

**Syrie** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de fin d'études secondaires

**Tadjikistan** (avec examen d'admission réduit)

- Attestat dar borai ma « lumoti mijona »

**Taïwan** (avec examen d'admission réduit)

- Senior High School Leaving Certificate

**Tchad** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré

**Thaïlande** (avec examen d'admission réduit)

- Mathayom

**Togo** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme de bachelier de l'enseignement du troisième degré

**Tunisie** (avec examen d'admission réduit)

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire

**Turkmenistan** (avec examen d'admission réduit)

- Attestat

**Turquie** (avec examen d'admission réduit)

- Devlet Lise Diplomasi

**Ukraine** (avec examen d'admission réduit)

- Atestat pro Povnu Zagal'nu Sersdniu Osvitu

**Uruguay** (avec examen d'admission réduit)

- Bachillerato Oficial en Orientación Científica

**Venezuela** (avec examen d'admission réduit)

- Bachiller en Ciencias ou Humanidades + Prueba de Aptitud Académica

**Vietnam** (avec examen d'admission réduit)

- Bang Tu Tai Pho Thong Trung Hoc

**Yemen** (avec examen d'admission réduit)

- General Secondary Certificate

**Zaïre** (avec examen d'admission réduit)

- Diplôme d'état d'études secondaires du cycle long, section scientifique

**Zambie** (avec examen d'admission réduit)

- Zambia School Certificate ou General Certificate of Education

**Zimbabwe** (avec examen d'admission réduit)

- General Certificate of Education

**Pour les pays non mentionnés, attendre la réponse du Service académique**

## **G Adresses pour votre service**

### **Immatriculation**

#### **Service académique**

EPFL, CH-1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 693 43 45

Fax +41 (0)21 693 30 88

<http://sac.epfl.ch>

*renseignements pour les études de bachelor ou de master :*

tél. +41 (0)21 693 43 45

e-mail: [sac@epfl.ch](mailto:sac@epfl.ch)

*renseignements pour le doctorat :*



tél. +41 (0)21 693 21 15 ou 693 21 79

e-mail: [simona.bucurescu@epfl.ch](mailto:simona.bucurescu@epfl.ch)

e-mail: [sandra.jacot-descombes@epfl.ch](mailto:sandra.jacot-descombes@epfl.ch)

*renseignements pour les enseignements postgrades et la formation continue :*

tél. +41 (0)21 693 21 27 ou 693 21 79

e-mail: [maureen.coleman@epfl.ch](mailto:maureen.coleman@epfl.ch)

e-mail: [elisa.goetschi@epfl.ch](mailto:elisa.goetschi@epfl.ch)

Ouverture du secrétariat :

Lundi : 10h00 - 15h15 non stop

Mardi : 10h00 - 15h15 non stop

Mercredi : 10h00 - 12h15 Fermé l'après-midi

Jeudi : 10h00 - 15h15 non stop

Vendredi : 10h00 - 12h15 Fermé l'après-midi

## **Orientation aux études de diplôme**

### **Centre de carrière**

EPFL, CH-1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 693 70 17

Fax +41 (0)21 693 60 80

e-mail: [karin.magnollay@epfl.ch](mailto:karin.magnollay@epfl.ch)

[www.epfl.ch](http://www.epfl.ch) (portail étudiant)

*Ouverture du secrétariat du lundi au vendredi  
de 10h00 à 12h30 ou sur rendez-vous*

### **Office de la mobilité**

EPFL, CH-1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 693 22 80

Fax +41 (0)21 693 60 80

e-mail: [eliane.reuille@epfl.ch](mailto:eliane.reuille@epfl.ch)

[www.epfl.ch](http://www.epfl.ch) (portail étudiant)

*Ouverture du lundi au vendredi  
de 10h00 à 12h30 ou sur rendez-vous*

## **Service social**

EPFL, CH-1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 693 22 82 ou 84

Fax +41 (0)21 693 60 80

e-mail: [catherine.vinckenbosch@epfl.ch](mailto:catherine.vinckenbosch@epfl.ch)

[www.epfl.ch](http://www.epfl.ch) (portail étudiant)

*Ouverture du lundi au vendredi  
de 10h00 à 12h30 ou sur rendez-vous*

## **Bibliothèque centrale**

EPFL, CH-1015 Lausanne

Tél. +41 (0)21 693 21 56 ou 57 ou 59

Fax +41 (0)21 693 51 00

e-mail: [info@bc.epfl.ch](mailto:info@bc.epfl.ch)



<http://bcwww.epfl.ch/>  
*Ouverture du lundi au vendredi*  
*de 8h00 à 22h00*  
*Samedi de 09h00 à 17h00*  
*Consulter l'horaire spécial des vacances*

## **Logements pour étudiants**

### **Service du logement**

Service des affaires socioculturelles  
Bâtiment du Rectorat et de l'Administration  
Université de Lausanne  
CH-1015 Dorigny  
Tél. +41 (0)21 692 21 21  
e-mail : [logement@unil.ch](mailto:logement@unil.ch)  
<http://www.unil.ch/sasc/page6173.html>  
*Ouverture du lundi au vendredi*  
*de 10h00 à 14h00*

### **Direction des Maisons pour étudiants**

Avenue de Rhodanie 64, CH-1007 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 617 81 54 et 617 81 56  
Fax +41 (0)21 617 81 66  
e-mail: [info@fmel.ch](mailto:info@fmel.ch)  
<http://www.fmel.ch>

### **Centre universitaire catholique**

Bd de Grancy 31, CH-1006 Lausanne  
Administration, Mme Mottironi:  
Tél. et Fax +41 (0)21 617 01 51  
Etudiants : +41 (0)21 617 60 66 ou 61 19  
e-mail: [foyer\\_cuc@bluewin.ch](mailto:foyer_cuc@bluewin.ch)  
<http://www.unil.ch/aum/logements/index.html>

### **Foyers le Cazard & le Valentin**

Pré-du-Marché 15, CH-1004 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 320 52 61  
Fax +41 (0)21 312 79 85  
e-mail: [info@lecazard.ch](mailto:info@lecazard.ch)  
[www.lecazard.ch](http://www.lecazard.ch)

### **Planète bleue**

Maison pour étudiants  
Rue de Genève 76, CH-1004 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 625 06 06  
Fax. +41 (0)21 625 06 04  
<http://www.unil.ch/planetebleue/>

## **Contrôle des habitants et police des étrangers**

**Bureau des étrangers**

Rue Beau-Séjour 8, CH-1003 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 315 11 11  
Fax +41 (0)21 315 31 19  
[www.lausanne.ch/controle\\_habitants](http://www.lausanne.ch/controle_habitants)

**H Facultés et Sections****Faculté des sciences de base (SB)**

Administratrice de la Faculté :  
Mme Anna Ekmark  
e-mail: [anna.ekmark@epfl.ch](mailto:anna.ekmark@epfl.ch)  
<http://sb.epfl.ch/>

**Section de Mathématiques (SMA)**

MA-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 25 35  
Fax +41 (0)21 693 43 03  
e-mail: [jean-marie@helbling@epfl.ch](mailto:jean-marie@helbling@epfl.ch)  
<http://smawww.epfl.ch/>

**Section de Chimie et Génie chimique (SCGC)**

CH-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 98 51  
Fax +41 (0)21 693 93 50  
e-mail: [jean-luc.marendaz@epfl.ch](mailto:jean-luc.marendaz@epfl.ch)  
<http://dcwww.epfl.ch/>

**Section de Physique (SPH)**

PH-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 33 00  
Fax +41 (0)21 693 44 44  
e-mail: [suzanne.claudet@epfl.ch](mailto:suzanne.claudet@epfl.ch)  
<http://dpwww.epfl.ch/>

**Faculté de l'Environnement naturel et construit (ENAC)**

Administrateur de la Faculté :  
M. Jean-Michel Giovannoni  
e-mail: [jean-michel.giovannoni@epfl.ch](mailto:jean-michel.giovannoni@epfl.ch)  
<http://enac.epfl.ch>

**Section d'Architecture (SAR)**

Bâtiment Polyvalent (BP)  
CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 32 11 ou 32 14  
Fax +41 (0)21 693 73 90  
e-mail: [laure.palluel@epfl.ch](mailto:laure.palluel@epfl.ch)

**Section de Génie civil (SGC)**



CGC-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 28 02  
Fax +41 (0)21 693 63 50  
e-mail: [consuelo.antille@epfl.ch](mailto:consuelo.antille@epfl.ch)  
<http://gcwww.epfl.ch/>

### **Section des Sciences et Ingénierie de l'environnement (SSIE)**

(anciennement Génie rural) GR-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 27 71  
Fax +41 (0)21 693 57 30  
e-mail: [myriam.charlet@epfl.ch](mailto:myriam.charlet@epfl.ch)  
<http://ssiewwww.epfl.ch/>

### **Faculté des Sciences et techniques de l'ingénieur (STI)**

Administratrice de la Faculté :  
Sylviane Pluss  
e-mail: [sylviane.pluss@epfl.ch](mailto:sylviane.pluss@epfl.ch)  
<http://sti.epfl.ch/>

### **Section de Génie mécanique (SGM)**

GM-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 29 47  
Fax +41 (0)21 693 25 25  
e-mail: [bibiane.meyer@epfl.ch](mailto:bibiane.meyer@epfl.ch)  
[http://sgmwww.epfl.ch/index\\_fr.html](http://sgmwww.epfl.ch/index_fr.html)

### **Section des Matériaux (SMX)**

MX-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 29 45 ou 2823  
Fax +41 (0)21 693 29 35  
e-mail: [daniele.utz@epfl.ch](mailto:daniele.utz@epfl.ch)  
<http://smxwww.epfl.ch/>

### **Section de Microtechnique (SMT)**

GM-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 39 25 Fax +41 (0)21 693 78 00  
e-mail: [erika.zoller@epfl.ch](mailto:erika.zoller@epfl.ch)  
<http://microtechnique.epfl.ch>

### **Section d'Electricité (SEL)**

SEL-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 46 18  
Fax +41 (0)21 693 46 60  
e-mail: [philippe.gay-balmaz@epfl.ch](mailto:philippe.gay-balmaz@epfl.ch)  
<http://dewwww.epfl.ch/>

### **Faculté Informatique et communication (I&C)**

Administrateur de la Faculté :  
M. Jean-Luc Benz  
e-mail: [jean-luc.benz@epfl.ch](mailto:jean-luc.benz@epfl.ch)  
<http://ic.epfl.ch/>

**Section des Systèmes de communication (SSC)**

EL-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 56 37  
Fax +41 (0)21 693 47.10  
e-mail: [sylviane.dalmas@epfl.ch](mailto:sylviane.dalmas@epfl.ch)  
<http://sscwww.epfl.ch/>

**Section d'Informatique (SIN)**

IN-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 52 08  
Fax +41 (0)21 693 39 09  
e-mail: [cecilia.bigler@epfl.ch](mailto:cecilia.bigler@epfl.ch)  
<http://ic.epfl.ch>

**Faculté Sciences de la vie (SV)**

Coordinateur de la Faculté :  
M. Benoît Dubuis  
e-mail: [benoit.dubuis@epfl.ch](mailto:benoit.dubuis@epfl.ch)

**Section Sciences et technologies du vivant (SV)**

AA-B-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 16 34  
Fax +41 (0)21 693 53 69  
e-mail: [pascale.zbinden@epfl.ch](mailto:pascale.zbinden@epfl.ch)  
<http://sv.epfl.ch/>

**Collège du Management de la technologie (CDM)****Programme du Management de la Technologie et Entrepreneuriat (MTE)**

Bâtiment Odyssea, Station 5, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 00 62  
Fax +41 (0)21 693 00 20  
e-mail: [mte@epfl.ch](mailto:mte@epfl.ch)  
<http://mte.epfl.ch/>

**Collège des humanités (CDH)****Programme d'enseignement en sciences humaines et sociales (SHS)**

EPFL CDH-DIR, BM, CH-1015 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 693 48 33  
Fax +41 (0)21 693 19 00  
e-mail: [claud.zwicky@epfl.ch](mailto:claud.zwicky@epfl.ch)  
<http://cdh.epfl.ch/>

**Autres unités****Cours de mathématiques spéciales (CMS)**



CMS - Ecublens, CH-1015 Lausanne  
 Tél. +41 (0)21 693 22 95  
 Fax +41 (0)21 693 62 90  
 e-mail: [marinette.auer@cms.epfl.ch](mailto:marinette.auer@cms.epfl.ch)/  
<http://cmswww.epfl.ch/>

**Centre de recherches en physique des plasmas (CRPP)**

PPB - Ecublens, CH-1015 Lausanne  
 Tél. +41 (0)21 693 34 82  
 Fax +41 (0)21 693 51 76  
 e-mail: [paula.halter@epfl.ch](mailto:paula.halter@epfl.ch)  
<http://crppwww.epfl.ch/>

**Centre interdisciplinaire de microscopie électronique (CIME)**

Centre rattaché au SB  
 MX-C-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
 Tél. +41 (0)21 693 29 76  
 Fax +41 (0)21 693 44 01  
<http://cimewww.epfl.ch/>

**Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)**

Av. de l'Église anglaise 14  
 CH-1006 Lausanne  
 Tél. +41 (0)21 693 41 65  
 Fax +41 (0)21 693 41 54  
 e-mail: [secretariat.ceat@epfl.ch](mailto:secretariat.ceat@epfl.ch)

**Institut international de management pour la logistique (IML)**

GC-Ecublens, CH-1015 Lausanne  
 Tél. +41 (0)21 693 2 54 33  
 Fax +41 (0)21 693 50.60  
 e-mail: [direction.iml@epfl.ch](mailto:direction.iml@epfl.ch)  
 e-mail: [jeannine.suard@epfl.ch](mailto:jeannine.suard@epfl.ch)  
<http://imlwww.epfl.ch>

**Site Web de l'EPFL**

<http://www.epfl.ch/bienvenue.html>

**Éditeur:** EPFL - Service académique  
 Bâtiment polyvalent – Ecublens  
 CH 1015 Lausanne  
 E-mail [sac@epfl.ch](mailto:sac@epfl.ch)  
 Tél. + 41 (0)21 693 43 45  
 Fax + 41 (0)21 693 30 88

